

2011/2012 Rapport pour l'Assemblée Législative

L'intervenant provincial
en faveur des **enfants** *&* **des jeunes**

L'intervenant provincial
en faveur des **enfants** *&* **des jeunes**

401, rue Bay, bureau 2200,
Toronto [Ontario] M7A 0A6
advocacy@provincialadvocate.ca

Téléphone (416) 325-5669
Sans frais (800) 263-2841
ooVoo provincial-advocate [utilisateurs et utilisatrices ASL/LSQ]

Twitter @OntarioAdvocate
Facebook The Office of the Provincial Advocate
for Children and Youth

LES VOIES DE L'AVENIR

2017 — Lancer un mouvement pour générer de véritables changements, éliminer les obstacles à la réussite et ouvrir des perspectives pour tous les enfants, y compris les jeunes immigrants établis et les nouveaux arrivants en Ontario.

2016 — Prendre l'initiative de rallier la société ontarienne, y compris les enfants, les jeunes et le gouvernement, autour de l'application pleine et entière de la CIDE.

2015 — Adoption d'une stratégie innovatrice pour favoriser la participation des enfants correspondant aux habiletés de tous les enfants et prendre des mesures pour que l'article 31 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), le droit de jouer, soit un volet central de la mise en œuvre de cette stratégie.

2014 — Le Bureau renforcera sa capacité d'agir pour éliminer les obstacles pour les enfants et les jeunes qui ont des incapacités afin qu'ils puissent s'exprimer, faire entendre leur voix et qu'on réponde à leurs besoins, leurs espoirs et leurs désirs.

2013 — Services d'intervention 2.0 : le Bureau ouvrira la voie à l'élargissement des frontières de l'intervention en utilisant des outils de communication novateurs et à la fine pointe, les médias sociaux et Internet.

OÙ NOUS SOMMES

2012

2011 — Lancement de nos bases de données d'enquêtes et de dossiers, ouverture d'un bureau dans le Nord, établissement du protocole de partage de renseignements avec le Bureau du coroner, lancement du *Livre sur ma VÉRITABLE histoire et du rapport parallèle soumis au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant*. Visite du Rapporteur du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. La présence des jeunes continue de s'accroître.

2010 — Début de notre présence dans le Nord, publication de *« Nos rêves comptent aussi »*. Une activité sans précédent, *des audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge*, se déroule à l'Assemblée législative, poursuite de notre participation aux enquêtes, présence accrue des jeunes.

2009 — Le nouveau bureau s'occupe de son développement organisationnel et de son infrastructure. Établissement d'un protocole d'accès à l'information avec le MSEJ. Participation à trois enquêtes, début de l'examen du CJRM, embauche des premiers jeunes amplificateurs.

2008 — Nomination d'Irwin Elman à titre de premier Intervenant provincial indépendant en faveur des enfants et des jeunes. Le Bureau négocie une première convention collective. La politique de participation des jeunes est officialisée dans une lettre d'entente avec l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario.

2007 — La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* est adoptée à l'unanimité. Agnes Samler est embauchée par le MSEJ à titre d'intervenante en faveur des enfants et des jeunes par intérim. Début du processus de séparation avec le gouvernement.

CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ

TABLE DES MATIÈRES

5 Lettre de l'intervenant provincial

9 À propos du bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

10

SERVICES D'INTERVENTION

11 Statistiques 2011–2012

12 Examens pour appuyer les jeunes qui font l'objet d'un placement

13 Établir une présence dans la collectivité

14

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

15 Établissement du bureau du Nord
- 15 Enfants et jeunes autochtones
- 15 Métis
- 16 Chronologie du développement dans le Nord

18 Augmenter nos capacités en matière de technologies de l'information

19

PROJETS ET INITIATIVES

20 Droits des enfants

22 Approche gouvernementale globale

23 Endroits sûrs

24 « Livre de ma véritable histoire »

26 « Notre voix, notre tour »

27 Rapport « 25 La Nouvelle Façon de dire 21 »

28 Enfants et jeunes nouveaux arrivants

30 Enfants et jeunes vivant en situation de pauvreté — Commission d'examen du système d'aide sociale

31 Programme ITASE

32 Base de données d'enquêtes

32 Enquête sur le décès d'Ashley Smith

33 L'accès à l'information est toujours difficile

34 Projet sur les droits en matière de santé

34 Santé mentale pour enfants

35 Lutte contre l'intimidation

36 Jeunes gens ayant des besoins particuliers ou des incapacités
- 36 Intervenir avec et pour les enfants et les jeunes
- 36 Alliés en matière d'intervention
- 36 Comité consultatif sur les besoins spéciaux

38 Trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)

40 Projet Tu n'es pas seul(e)

41 Écoles provinciales et d'application

42 Examens des foyers de groupe

43 Aller de l'avant — un rôle pour les médias sociaux dans le travail du Bureau

44

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATION

45 Les amplificateurs

46 Histoire de cheveux

49 Basodee — l'enracinement de soi

50 Forum jeunesse Plumes de l'espoir

53 Le Philanthrope

54 États financiers

56 Un dernier message aux enfants et aux jeunes qui relèvent de notre mandat

LETTRE DE L'INTERVENANT PROVINCIAL



« C'est comme si j'étais invisible », dit-elle. « Je n'existe pas. On ne me voit pas et on ne m'entend pas. Et quand c'est comme ça, je doute d'être une vraie personne. Je veux que les gens me voient ». Je me souviens d'avoir entendu les propos de cette jeune femme dans une de mes nombreuses rencontres au cours de cette année avec des enfants et des jeunes. Je m'étais alors dit qu'elle faisait partie de tous ces jeunes de la province qui relèvent de mon bureau et que j'ai le privilège de servir et d'accompagner; ces jeunes avec qui je travaille. J'ai pensé qu'il fallait garantir à cette jeune femme le droit de participer à toutes les décisions qui la concernent et, du fait même, à toutes les décisions qui touchent à son monde. Toutefois, c'est loin d'être une pratique habituelle et un droit pour tous les enfants et tous les jeunes. Nous devons absolument vivre et respirer la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) dans notre pratique si nous avons l'intention d'améliorer la vie de nos jeunes. J'occupais mon poste depuis peu de temps et je me suis vite aperçu de l'énormité du travail à faire pour concrétiser cette vision.

En créant le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario en 2007, l'Assemblée législative a fourni aux enfants de l'Ontario un outil être leur porte-parole. Le Bureau de l'intervenant est un véhicule qui transporte le vécu des jeunes, leur sagesse, leurs espoirs et leurs rêves sont légitimés et affirmés. En exprimant en mots leur monde et leurs expériences et en les partageant avec les personnes qui les entourent, nos enfants les plus marginalisés s'enracinent dans ce qu'ils sont et commencent à se sentir entiers.

Il y a quatre ans, tout était à faire pour le bureau. Il fallait négocier une convention collective, établir un budget et créer une vision. Il fallait aussi achever le processus de séparation, c'est-à-dire abandonner notre statut d'organisme public pour revêtir celui d'organisme indépendant. Nous n'avions pas de feuille de route pour créer ce nouveau bureau de l'Assemblée législative, néanmoins nous avons foncé. Nous sommes et nous achevons le travail entourant l'établissement de notre infrastructure organisationnelle, la mise en oeuvre d'une nouvelle base de données et l'introduction de mécanismes d'assurance de la qualité.

La loi qui a créé le bureau, *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*, nous a donné un certain nombre de points de repère, mais il reste que nous avons dû interpréter la loi, exercer notre autorité et nous acquitter de notre mandat selon notre propre jugement. Parfois, nous avons dû mettre à l'épreuve notre compréhension de la *Loi* face aux interprétations qu'en faisaient divers ministères et fournisseurs de services. Par exemple, dans nos démarches pour avoir accès aux renseignements dont nous avons besoin pour être le porte-parole des enfants relevant de notre mandat qui sont





décédés ou pour défendre les intérêts des enfants de l'école provinciale pour les élèves sourds et aveugles et des écoles d'application, nous avons découvert des lacunes dans la législation. Nous avons rapidement fait le constat qu'il était nécessaire d'apporter des modifications à notre *Loi* afin d'obtenir l'autorité requise pour protéger les droits des jeunes.

Nous avons fait le difficile travail inhérent à la création d'un nouveau bureau, tout en ayant à l'esprit les enfants et les jeunes qui ont besoin de nous et qui ont de grandes attentes à notre endroit. Nous pensions aux enfants qui se sentent invisibles et non écoutés. Nous avons mis beaucoup d'effort à concrétiser la définition de « services d'intervention » de notre *Loi*, à savoir « s'associer avec les enfants et les jeunes pour mettre en avant des questions » et nous avons pris au sérieux la directive de « servir d'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes ».

Au départ, nous nous sommes promis à nous-mêmes ainsi qu'aux enfants et aux jeunes que nous servons qu'ils allaient participer à tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse d'établir le bureau ou de travailler avec eux lorsqu'ils font appel à nous pour du soutien et de l'aide. Nous savons qu'il est parfois logique que le bureau prenne l'initiative. Nous savons que la responsabilité de soutenir et d'assurer les suivis revient souvent au bureau. Et nous savons qu'à certains moments, c'est ensemble que nous avancerons. Ce rapport annuel reflète cette promesse et souligne les progrès que nous avons faits pour la tenir. De jeunes gens qui travaillent avec le bureau, en s'appuyant sur leurs habiletés, leurs talents, leur sagesse et leur vécu, ont écrit des parties de ce rapport et décrit le travail auquel ils/elles participent. Leur travail met souvent leurs pairs à contribution un peu partout dans la province dans le cadre d'activités stimulantes et innovatrices. Un début de mouvement est en train de naître. Des centaines de jeunes, sinon des milliers, participent déjà à être leur porte-parole et à amplifier toutes ces voix. Des jeunes ont aidé à créer un bureau tout aussi unique que la législation qui l'encadre, un bureau dont l'immense potentiel est à la hauteur de celui des enfants et des jeunes eux-mêmes.

« QUAND TU AS L'IMPRESSION DE N'AVOIR AUCUNE PRISE SUR TA VIE, POURQUOI T'ARRÊTER À FAIRE UN PLAN? »

— JEUNE ÂGÉ DE 16 ANS



Nous nous efforçons de rassembler les gens autour des enfants et des jeunes que nous servons. Nous croyons à la bonne volonté que suscitent les enfants. La publication cette année du *Livre de ma VÉRITABLE histoire* n'a fait que renforcer cette conviction. Ce livre, qui est une des retombées des *Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge*, évènement primé et qualifié de « sans précédent » par les médias, met au défi l'Ontario d'écouter « ses enfants », ces jeunes confiés aux soins de l'État en notre nom à tous et à toutes, ces jeunes à qui la Couronne a l'obligation de donner des soins, de l'amour et du soutien pour les aider à se réaliser pleinement. Écrit par des jeunes pris en charge ou ex-pupilles de l'État, le livre aborde six thèmes avec passion : nous sommes vulnérables, nous sommes exclus de nos vies, nous sommes isolés, personne n'est vraiment là pour nous, la prise en charge est imprévisible, la prise en charge prend fin et nous nous débattons. Ces thèmes, si importants pour les enfants pris en charge, s'appliquent à presque tous les enfants relevant de notre mandat, depuis les enfants autochtones subissant le legs du colonialisme et de la pauvreté abjecte aux jeunes dans les systèmes de justice juvénile et d'aide à l'enfance aux jeunes qui languissent en prison, aux enfants ayant des besoins particuliers dont les familles se sentent désemparées et exclues des services dont elles ont besoin et qui ne voient aucune bouée de sauvetage à l'horizon et aux jeunes opprimés par la stigmatisation qu'entraînent les problèmes de santé mentale.

« Nous pouvons réussir notre coup », a dit un des jeunes auteurs du *Livre de ma VÉRITABLE histoire*. « Nous avons besoin que vous, les adultes, qui prenez les décisions à notre sujet : députés au gouvernement et à l'opposition, ministères et fournisseurs de services, vous asseyez avec nous comme si nous étions autour de la table de cuisine. Il faut se sentir en sécurité. Nous ne voulons pas vous entendre vous disputer entre vous à notre sujet. Nous voulons, nous avons besoin que nous parlions tous ensemble de la façon de réaliser ce que nous souhaitons tous et toutes ».

C'est dans cette optique que le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, aux côtés des critiques du Parti progressiste conservateur de l'Ontario et du NPD de l'Ontario, a accepté le rapport en présence de la haute fonction publique, de fournisseurs de services, de défenseurs des droits des enfants, de jeunes directement liés au système et de jeunes représentants d'organismes dirigés par des jeunes et d'organismes offrant des services aux jeunes. C'était l'occasion pour le gouvernement d'ouvrir la voie à une nouvelle façon d'intervenir pour améliorer la situation, une façon grâce à laquelle l'ensemble de l'appareil gouvernemental, avec l'aide de segments complets de la société civile, pourrait changer les choses en profondeur. Nous croyons que tous ces acteurs sauront profiter de cette occasion unique. Comme l'a dit un député, « il faut faire plus souvent ce genre d'exercice ». À cela, le bureau répond, « c'est ce que nous ferons! »

« TU AS BESOIN DE QUELQU'UN. QUELQU'UN SUR QUI COMPTER QUOI QU'IL ARRIVE? CE N'EST PAS FORCÉMENT UN PARENT OU UNE FIGURE PARENTALE. IL FAUT QUE CE SOIT QUELQU'UN QUI EST LÀ POUR TOI ».

— JEUNE PRIS EN CHARGE DE 17 ANS

Voici un autre exemple pour illustrer comment les jeunes peuvent contribuer plus directement à l'élaboration des politiques qui influencent leur vie : le forum jeunesse auquel les jeunes ont donné le nom de *Plumes de l'espoir*. En collaboration avec des organismes autochtones et de concert avec des membres de notre personnel, un groupe de jeunes du nouveau bureau de Thunder Bay travaille à l'organisation du forum qui se déroulera en 2013. L'évènement réunira des enfants et des jeunes autochtones de toutes les communautés au nord de la rivière French et des décideurs qui influencent leur vie : dirigeants de Premières nations, députés de l'Assemblée législative de l'Ontario et fonctionnaires provinciaux et fédéraux dans une volonté de faire des progrès sur le terrain en écoutant les enfants. Cette initiative illustre notre engagement





à trouver des façons de faire entendre les voix d'enfants de toutes les parties de l'Ontario. Là où le besoin existe, nous travaillerons à forger des partenariats avec des jeunes. Nous sommes également fiers du protocole d'entente signé avec les Métis de l'Ontario afin de travailler avec eux à la guérison d'un autre groupe d'enfants négligés depuis fort longtemps. En y ouvrant un bureau et en embauchant du personnel, nous témoignons de notre engagement à l'égard des enfants autochtones et de leurs communautés dans le Nord.

Dans tous les coins de la province, il y a beaucoup d'Ontariens et d'Ontariennes qui travaillent avec diligence à s'assurer que la voix des enfants est entendue, écoutée et valorisée. Dans mes nombreux déplacements en 2012, j'ai été impressionné du nombre élevé « d'agents d'intervention naturels ». Le Bureau de l'intervenant continuera d'établir des liens avec ces alliés des enfants. Nous travaillerons avec ceux et celles qui luttent pour que les enfants et les jeunes atteints du troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale soient reconnus et soutenus par des services appropriés; avec ceux et celles qui travaillent à conserver ou à créer des endroits sûrs pour les jeunes de Kenora, de Thunder Bay, de Toronto ou d'Ingersoll. Nous sommes reconnaissants de faire le parcours avec de tels alliés, notamment avec ces agents d'intervention locaux qui travaillent à sauver la vie des enfants dans nos quartiers populaires où la pauvreté et le racisme systémique engendrent le désespoir chez les jeunes, avec nos partenaires des établissements d'éducation postsecondaire avec qui nous travaillons à sensibiliser les professionnels à l'importance d'inclure les droits de l'enfant ainsi qu'une culture fondée sur les droits dans les systèmes qui servent nos enfants et nos jeunes. Nous accordons une énorme importance à cette collaboration avec vous.

Tout en travaillant pour rassembler les gens autour des enfants et des jeunes, c'est sans aucune réserve que nous défendrons à chaque tournant les intérêts des enfants et des jeunes. Leurs voix sont nos assises.

Lorsqu'une ou lorsqu'un d'entre eux meurent, nous cherchons à honorer sa mémoire en apprenant de sa vie. Nous avons demandé des enquêtes lors du décès d'enfants, nous y avons participé et nous avons combattu l'intransigeance d'un système qui nous empêche d'en apprendre davantage sur la vie et la mort de jeunes personnes comme Ashley Smith. Nous avons créé une base de données d'enquêtes afin de donner de la visibilité aux enfants qui ont perdu leur vie ainsi qu'aux recommandations formulées dans ces enquêtes pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent. Au besoin, nous avons demandé qualité de partie devant le tribunal notamment lorsque les voix d'enfants relevant de notre mandat sont étouffées. C'est ce qui se passe actuellement dans la tentative du gouvernement fédéral de débouter le Tribunal des droits de la personne qui se penche sur l'égalité des services d'aide à l'enfance fournis aux enfants autochtones et à leurs familles. Nous y étions pour veiller à ce que la voix des jeunes soit entendue. Nous avons soutenu la prise de parole des jeunes de l'Ontario dans les délibérations aux Nations Unies sur le respect du Canada de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Nous avons fait front commun avec les milliers d'enfants et leurs alliés qui nous ont appelés à l'aide pour défendre des droits qui devraient être acquis pour tous. Nous avons affronté des ministères et les services qu'ils financent. Les enfants et les jeunes peuvent compter sur nous pour être à leurs côtés et prendre leur défense.

Dans tout ce que nous avons accompli cette année, je suis arrivé à la conclusion que les changements nécessaires pour nos enfants se trouvent dans le courage de poser la question : « qu'est-ce qu'il faut faire », et de se demander : « qu'est-ce qui doit être vrai pour que ce qui doit se faire se fasse ». En fin du compte, notre volonté de poser ces questions et d'y répondre fournira la réponse à la question suivante : « voulons-nous faire ce qu'il faut pour que la vie de chaque enfant dans notre province ait un sens »?

IRWIN ELMAN
L'INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

À PROPOS DU BUREAU DE L'INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

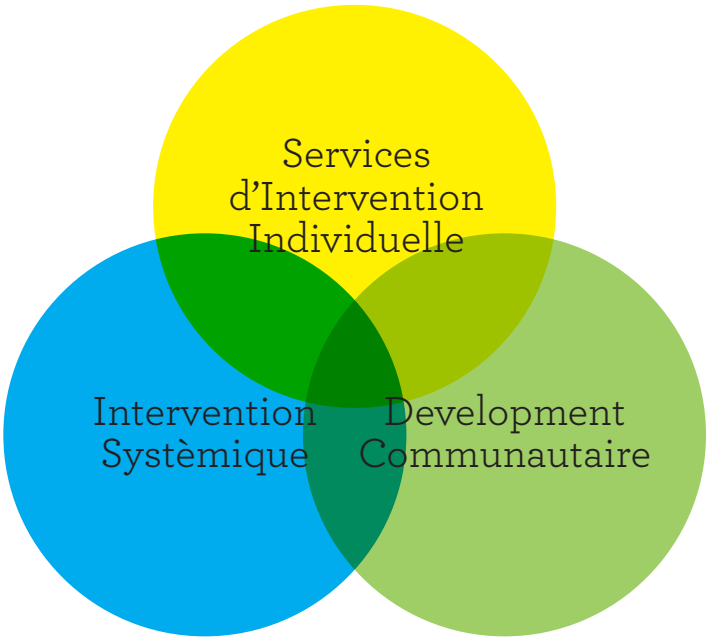
L'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes (Bureau de l'intervenant) est un bureau indépendant qui relève de l'Assemblée législative de l'Ontario. Nous nous associons aux enfants et aux jeunes et nous intervenons en leur faveur lorsqu'ils demandent notre appui ou notre aide. Notre action s'inspire des principes contenus dans la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)* et dans la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF)*. Le bureau est le porte-parole des enfants et des jeunes les plus marginalisés et « invisibles » de la province. Le Bureau de l'intervenant a été créé par la *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*. En vertu de cette législation, le Bureau de l'intervenant a le mandat de :

- Donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes en s'associant avec eux pour mettre en avant des questions qui les touchent.
- Encourager la communication et la compréhension entre les enfants et les familles et ceux qui leur fournissent les services.
- Éduquer les enfants, les jeunes et les personnes qui leur fournissent des soins en ce qui concerne les droits des enfants et des jeunes.

Un principe fondamental du Bureau est de servir d'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de ses services d'intervention.

Le Bureau de l'intervenant sert les enfants et les jeunes pris en charge par l'État ou en périphérie d'une prise en charge. Six groupes d'enfants et de jeunes relèvent de son mandat : les jeunes reliés au système d'aide à l'enfance, au système de santé mentale pour enfants et au système de justice pour les jeunes; les jeunes qui ont des « besoins particuliers »; les jeunes qui résident dans les internats et les écoles provinciales; et enfin les enfants et les jeunes des Premières nations.

Le travail du bureau pour appuyer et aider les enfants et les jeunes de l'Ontario se concrétise de bien des façons : (i) fournir des conseils sur les droits individuels et répondre à des demandes de renseignements reçues à notre numéro sans frais 1-800-263-2841 (ii) créer des alliances et des partenariats de



travail avec des jeunes sur des enjeux locaux ou sociétaux (iii) offrir des ateliers de sensibilisation (iv) préparer des documents d'information et des énoncés de position (v) organiser des forums où des jeunes peuvent discuter avec des décideurs de moyens pour améliorer les réseaux de soins de l'Ontario (vi) se déplacer pour écouter les préoccupations des jeunes (vii) mettre en œuvre des initiatives de développement communautaire (viii) faire des interventions à l'échelle systémique (ix) faire appel aux agents d'intervention naturels sur le terrain (x) et agir à titre de mentor auprès des jeunes pour qu'ils apprennent à défendre leurs propres intérêts et à parler en leur propre nom.

Le travail du bureau s'articule autour de trois secteurs, chacun menant des actions liées à l'intervention et à la défense des intérêts des enfants et des jeunes : l'intervention en droits individuels, l'intervention systémique et le développement communautaire. Le travail réalisé au sein du Bureau de l'intervenant étant interrelié s'entrecoupe pour informer et, quand c'est possible, intégrer les activités de chacun de ces secteurs et renforcer leurs interventions en faveur des jeunes.

Services d'intervention



Les enfants et les jeunes pris en charge par le système d'aide l'enfance et le système de justice pour les jeunes sont, par définition, les enfants de la province et sa responsabilité. La province de l'Ontario, en les prenant à sa charge, s'est engagée à agir comme leur parent au nom de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes. Ayant souvent eu des conditions de vie difficiles sans stabilité familiale, ces jeunes ont besoin plus que d'autres des soins et de l'attention de la société. Toutefois, à cause de leur situation, ils ont souvent l'impression d'être invisibles et que leurs préoccupations sont ignorées.

La Loi sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* accordent aux jeunes qui sont confiés aux réseaux de soins de l'Ontario le droit juridique de parler des services qu'ils reçoivent à un agent d'intervention du Bureau de l'intervenant. Les fournisseurs de services sont tenus de remettre aux jeunes sur une base trimestrielle les coordonnées du bureau dès leur admission dans le réseau de soins. Des affiches avec ces renseignements doivent être bien en vue dans les foyers du système d'aide à l'enfance, dans les établissements du système de justice juvénile et dans les centres de soins de santé mentale pour enfants.

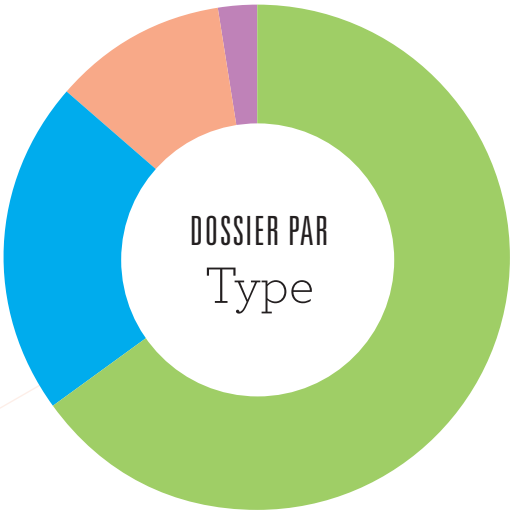
Les appels que reçoit le Bureau de l'intervenant portent sur un large éventail de sujets. Par exemple, les jeunes appellent pour dénoncer de mauvais traitements dans un établissement, pour se plaindre qu'on leur refuse des visites familiales ou que certains services ne leur sont pas fournis, pour s'opposer à un changement de placement ou pour demander de l'information sur leur religion ou leur culture. Chaque appel ou courriel qui nous parvient d'une jeune personne, peu importe le sujet, est important pour nous. Nous sommes conscients qu'il s'agit peut-être de la première fois que cet enfant ou cette jeune personne a l'impression d'être écouté et nous comprenons toute l'importance pour lui ou pour elle de ce geste de nous associer à ses préoccupations. La jeune personne travaille alors, avec l'aide d'un de nos agents d'intervention en droits individuels, à formuler un plan d'intervention. Le plan détermine à qui elle doit s'adresser et comment elle procédera. Dans tous les cas, la jeune personne est celle qui détermine en fin de compte le cours que suivra son plan d'intervention.

Lorsqu'une personne autre que la jeune personne communique avec le Bureau de l'intervenant en son nom, un agent d'intervention en droits individuels, lorsque c'est possible, communique d'abord avec le jeune ou la jeune. Les employés du bureau doivent obtenir son consentement pour aller de l'avant et, quand c'est possible, ils préparent ensemble le plan d'intervention. Le Bureau de l'intervenant reçoit beaucoup d'appels ou de courriels au nom des jeunes qui relèvent de son mandat. Il reconnaît le rôle vital que jouent ces tierces parties pour obtenir les services dont ces jeunes ont besoin. Ces agents d'intervention « naturels » sont souvent du milieu où vit l'enfant. Il s'agit sans s'y limiter de fournisseurs de services, de travailleurs sociaux, de conseillers, de travailleurs auprès des enfants et des jeunes, de services de garde, d'enseignants, de membres du clergé, d'amis, de membres de la famille, d'entraîneurs sportifs ou de voisins. Les agents d'intervention naturels sont une source de soutien et d'aiguillage de plus en plus importante pour les enfants et les jeunes pris en charge. Une fois l'appel fait, quand le jeune ou la jeune dépose le combiné, ils se sentent parfois seuls et ils le sont souvent. Ces agents d'intervention sont là pour combler ce vide.

STATISTIQUES POUR 2011-2012

Pour la période de référence d'octobre 2011 à septembre 2012, le Bureau de l'intervenant a reçu plus de 3 474 appels. Ce nombre correspond au total des appels reçus année après année.

Durant la période de référence, le bureau a fait la transition vers un nouveau système de gestion des dossiers clients. Notre nouveau système de gestion des dossiers clients nous aidera à recueillir plus d'informations détaillées sur les types de problèmes pour lesquels les jeunes, les agents d'intervention naturels ou d'autres personnes qui nous appellent et demandent de l'aide. Il nous aidera aussi à améliorer notre capacité à déceler les tendances des appels que nous recevons pour les analyser plus à fond d'un point de vue systémique. À cause de la transition vers ce nouveau système de gestion des dossiers clients, il a fallu modifier les catégories de collecte de données et introduire de nouveaux domaines de suivi de données. Par conséquent, les données de l'ancien système et celles du nouveau système n'ont pas pu être fusionnées pour la majorité des dossiers. L'an prochain, le bureau pourra dresser un portrait plus détaillé et faire une analyse beaucoup plus complète des dossiers traités.

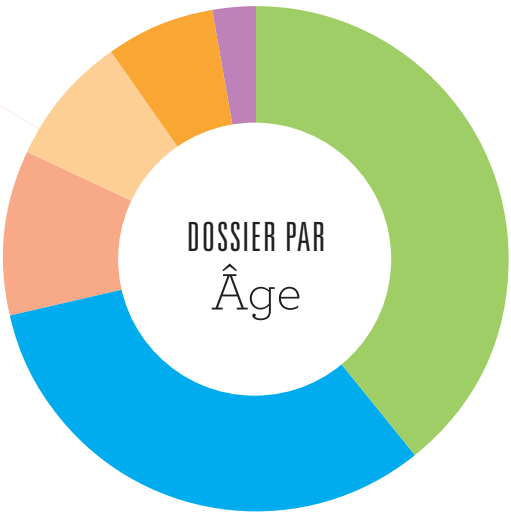


Situations de dossiers complexes	2.4
Consultation	21.5
Résolution de différends	65.1
Conseils en matière de droits*	11.0

OCTOBRE 2011

3474 appels

À SEPTEMBRE 2011



00 – 06	7.2
07 – 11	8.2
12 – 15	39.2
16 – 17	32.2
18 – 19	10.56
20+	2.5

* Questions liées à des droits plutôt qu'à des problématiques

EXAMENS POUR SOUTENIR LES JEUNES QUI FONT L'OBJET D'UN PLACEMENT

« J'AI FAIT TOUT CE QU'ILS M'ONT DIT DE FAIRE ET ÇA NE M'A PAS AIDÉ DU TOUT. JE NE SUIS PAS SORTI DEPUIS 16 JOURS ET QU'EST-CE QUE ÇA M'A DONNÉ? ILS CHANGENT CONSTAMMENT LES RÈGLES DU JEU ».

En vertu de diverses mesures législatives, notamment la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, les jeunes disposent d'un certain nombre de mécanismes officiels et non officiels pour porter plainte lorsqu'ils ont des préoccupations à l'égard des soins qu'ils reçoivent ou lorsqu'ils ont d'autres problèmes qui touchent leur vie : le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, le Tribunal de l'aide sociale, la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille, le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police, la Commission du consentement et de la capacité, le Comité consultatif sur les placements en établissements, Ontario au travail et la Commission de révision des placements sous tutelle. Le rôle de l'Intervenant provincial n'est pas de décider à la place des jeunes, mais plutôt de les aider à comprendre les choix qui s'offrent à eux, de leur fournir l'appui nécessaire pour faire leur demande et d'assister aux réunions ou aux audiences en compagnie du jeune. Notre travail consiste à faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue pendant tout le processus et que leurs droits soient respectés. Parfois, nos agents d'intervention doivent rappeler aux adultes siégeant à ces comités de révision officiels ou non officiels qu'ils ont le devoir d'écouter les idées et de prendre acte des sentiments exprimés par les jeunes et de les avoir à l'esprit lorsqu'ils prennent une décision ou examinent leurs plaintes.

Exemple de cas

Un jeune présentait un comportement confus et conflictuel qui inquiétait énormément ses parents, l'école et la société d'aide à l'enfance. Le jeune a été admis dans un centre fermé de traitement pour des problèmes de santé mentale en vertu d'un « placement d'urgence » de 30 jours. Comme l'exige la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, un agent d'intervention en droits individuels du Bureau de l'intervenant a rencontré le jeune après son admission au centre pour lui expliquer son droit à une révision de la décision de l'admettre dans le centre. Lors de cette rencontre, le jeune n'a pas manifesté le désir d'être représenté, car, selon ses propres mots, « il était prêt à essayer ».

Le jeune a rappelé le bureau au bout de deux semaines se plaignant qu'on exerçait des pressions sur lui afin qu'il demeure dans l'établissement au-delà des 30 jours prescrits de traitement et qu'il accepte d'être transféré dans une autre unité par la suite. Le jeune a dit à l'agent d'intervention en droits individuels que sa demande pour recevoir une autre forme de traitement n'était pas respectée ni même discutée. Il a demandé à l'intervenant d'assister à sa conférence de cas hebdomadaire pour le soutenir.

Au cours de la rencontre, on a dit au jeune qu'il ne pouvait pas, comme il le souhaitait, retourner chez lui après son placement et poursuivre son traitement dans la collectivité. Les adultes avaient décidé qu'il devait passer plus de temps en établissement. En fait, le jeune s'est fait dire que s'il refusait de demeurer dans ce centre de traitement, il ne pourrait plus jamais retourner vivre chez ses parents. Le jeune a dit, « j'ai fait tout ce qu'ils m'ont dit de faire et ça ne m'a pas aidé du tout. Je ne suis pas sorti depuis 16 jours et qu'est-ce que ça m'a donné? Ils changent constamment les règles du jeu ».

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario est très préoccupé par les placements des enfants et des jeunes qui ont des problèmes de santé mentale en Ontario. Il est important que les traitements volontaires le soient véritablement et qu'ils ne soient pas coercitifs, à la fois pour respecter les droits juridiques des enfants et pour créer les conditions nécessaires à la réussite du traitement. Il est également important que les traitements soient centrés sur les jeunes et tiennent compte de leurs désirs et de leurs préférences. Dans ce dossier, l'agent d'intervention a travaillé à soutenir le jeune pour qu'il puisse s'exprimer et faire valoir son point de vue et pour que sa façon de voir les choses fasse partie du plan de traitement et de la prise de décisions.

ÉTABLIR UNE PRÉSENCE DANS LA COLLECTIVITÉ

« ILS VEULENT QU'ON AIT DE BONNES MANIÈRES ET QU'ON APPRENNE À SE COMPORTER À L'EXTÉRIEUR. ET BIEN, ILS DEVRAIENT NOUS TRAITER DE LA MÊME FAÇON ».

Le Bureau de l'intervenant s'efforce d'instaurer une culture fondée sur les droits dans tous les milieux où les jeunes reçoivent des soins. Dans des situations où on nie leurs droits, les jeunes nous appellent pour avoir de l'aide. Lorsque le bureau reçoit des appels répétés de jeunes vivant dans un établissement en particulier ou un foyer de groupe, un centre pour jeunes ou un centre de traitement donné, nos agents d'intervention peuvent répondre de diverses façons. Dans des situations où c'est l'accès au Bureau de l'intervenant qui leur est refusé, un agent d'intervention se rend invariablement sur place. Une fois sur les lieux, l'agent d'intervention explique au responsable qu'il est tenu légalement de permettre aux jeunes d'appeler en privé et sans délai le Bureau de l'intervenant s'ils le désirent. Les agents peuvent également (i) procéder à un « examen » (l'examen fait partie de notre mandat comme « chien de garde »; les agents interrogent tous les jeunes d'un établissement donné et remettent un rapport au gouvernement et au responsable de la résidence) (ii) faire une présentation sur les droits (iii) ou rencontrer les jeunes individuellement. Parfois, l'agent optera pour la stratégie de maintenir une « présence » dans l'établissement, le foyer ou le centre en s'y rendant régulièrement et transmettra ainsi le message comme quoi le respect des droits des jeunes n'est pas une option, mais une obligation.

Exemple de cas

Un jeune a communiqué avec le Bureau de l'intervenant pour se plaindre des « salles de repos » du centre pour jeunes où il résidait et des relations entre les jeunes et le personnel du centre. Selon lui, les « salles de repos » étaient bien davantage des « salles d'isolement ». Il a indiqué que des jeunes étaient parfois confinés huit heures d'affilée dans la prétendue pièce de repos. « Il n'y a pas de meubles, seulement un sol froid en ciment pour s'asseoir et des grossièretés écrites sur les murs. C'est horrible et ce n'est pas correct. Il s'agit sûrement d'une forme de violation des droits ». Le jeune avait d'autres plaintes qui pouvaient être regroupées dans la catégorie des « relations entre les jeunes et le personnel ». « Ils s'attendent à ce qu'on ne sacre pas, qu'on ne crie pas. Ils veulent qu'on ait des bonnes manières et qu'on apprenne à bien se comporter à l'extérieur. Et bien, ils devraient nous traiter de la même façon ».

Un agent d'intervention en droits individuels s'est rendu sur place pour rencontrer le jeune. Il a visité l'établissement et les salles de repos. L'agent a aidé le jeune à accéder au processus interne de plaintes. Le jeune a rédigé une plainte et l'a remise à la direction du centre pour l'informer de la situation. Après avoir pris connaissance de la plainte du jeune, le centre a révisé l'utilisation faite des « salles de repos » et a commencé à s'en servir autrement. Peu de temps après, le centre a complètement éliminé les dites salles de repos.

Développement stratégique



Le travail de développement stratégique du Bureau de l'intervenant s'articule autour de cinq domaines d'activités : le développement communautaire, les technologies de l'information et les systèmes, la recherche et l'assurance de la qualité, le développement dans le Nord et les jeunes amplificateurs. L'équipe travaille depuis les bureaux de Toronto et de Thunder Bay.

Le travail de l'équipe de développement stratégique comprend (i) la recherche et la production de rapports (ii) la création et la diffusion d'ateliers de formation sur les droits et sur la défense de ces droits (iii) la conception de pratiques d'assurance de la qualité pour le Bureau de l'intervenant (iv) le lancement d'activités spéciales pour sensibiliser aux problèmes émergents des jeunes qui relèvent du mandat du bureau (v) et l'implantation des services du bureau dans les communautés autochtones éloignées et du Nord. L'équipe est également responsable du travail des jeunes amplificateurs, un groupe de jeunes embauchés par le bureau pour faire de la sensibilisation entourant les droits des enfants et des jeunes et pour renseigner les enfants et les jeunes sur les services du Bureau de l'intervenant.

En 2012, l'équipe de développement stratégique a renforcé ses capacités à donner des formations sur les droits des enfants et des jeunes dans les écoles publiques, les collèges et les universités. Notre travail de collaboration avec des jeunes et avec des dirigeants autochtones et métis a pris beaucoup d'envergure et, grâce à l'ouverture de notre nouveau bureau à Thunder Bay, nous avons pu avancer considérablement notre stratégie de développement dans le Nord. Les jeunes continuent de faire intrinsèquement partie de nos initiatives de développement stratégique en tant que responsables, planificateurs et concepteurs de projets innovateurs en matière d'éducation, de sensibilisation et de promotion des droits des enfants et des jeunes.

ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DU NORD

ENFANTS ET JEUNES AUTOCHTONES

Dans ses efforts pour bâtir et consolider des partenariats, le bureau a beaucoup travaillé avec des jeunes autochtones et métis et avec des communautés dans le nord de l'Ontario. Le bureau s'est aperçu rapidement que beaucoup de problèmes auxquels font face les jeunes du nord, notamment les enfants et les jeunes autochtones et métis, sont uniques comparé à ceux que vivent les jeunes du Sud. Il était clair pour le bureau qu'on ne répondait pas aux besoins de ces jeunes ou que leurs droits n'étaient pas respectés. Les inégalités dans l'allocation des ressources, le soutien et les services datent depuis très longtemps. Les enfants et les jeunes des collectivités isolées et éloignées doivent se déplacer sur de longues distances pour s'instruire, se faire soigner, avoir un logement décent et recevoir d'autres services.

À cause de l'isolement, de la géographie et de la grande diversité des communautés autochtones et métisses au chapitre des coutumes locales, des traditions et des pratiques culturelles, il était extrêmement difficile pour le bureau d'étendre ses services au nord de l'Ontario. Qu'à cela ne tienne, malgré ces difficultés importantes, nous sommes allés de l'avant pour concrétiser notre volonté de mobiliser les jeunes des Premières nations et d'amplifier leurs voix. Nous étions conscients qu'en établissant une présence dans le Nord, nous disions aux enfants et aux jeunes autochtones et à leurs communautés qu'ils jouissaient des mêmes droits et qu'ils avaient droit au même soutien pour défendre ces droits dont bénéficie la plupart des jeunes d'autres parties de la province.





MÉTIS

En 2012, le Bureau de l'intervenant et la Nation métisse de l'Ontario ont adopté une stratégie pour rejoindre les enfants et les jeunes de la communauté métisse. Nous sommes dynamisés par la volonté de la communauté métisse de mieux renseigner ces jeunes sur les services d'intervention qui leur sont offerts, sur les droits des enfants et sur le travail du bureau.

Des discussions autour d'un protocole d'entente qui faciliterait des relations de travail plus étroites ont eu lieu entre le bureau et la NMO et le protocole a été signé lors de l'assemblée générale annuelle de la Nation métisse de l'Ontario (NMO) à Sault Ste. Marie, le 27 août 2012. Plus de 400 membres de la NMO ont assisté à la signature et s'en sont réjouis. Les discussions avec la NMO se poursuivront en 2013 pour aller de l'avant et officialiser un cadre d'intervention en collaboration et au nom des enfants et des jeunes métis.

Depuis trois ans, l'équipe de développement stratégique travaille à ouvrir une succursale de notre bureau dans le nord de l'Ontario afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes des Premières nations, de la Nation métisse et des communautés nordiques. En juin 2012, le Bureau de l'intervenant a ouvert ses portes dans le Wequedong Lodge à Thunder Bay. Voici un calendrier qui retrace les étapes qui ont mené à cette ouverture.

CHRONOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DANS LE NORD

2008

Le bureau s'engage à trouver des moyens pour répondre plus efficacement aux besoins d'intervention des enfants et des jeunes des collectivités du nord de l'Ontario.

2009

Un directeur au développement stratégique est engagé et il entame une série de rencontres avec les collectivités et les organismes du Nord et avec les communautés autochtones éloignées et uniquement accessibles par avion pour déterminer comment le Bureau de l'intervenant peut mieux intervenir et défendre le droit des enfants et des jeunes à des services et mieux répondre à leurs besoins. Les premières discussions se déroulent uniquement avec des représentants d'organismes, avec l'Association des services à l'enfance et à la famille des Premières nations de l'Ontario et avec des chefs et des conseils de bandes.

2010

Le bureau rencontre les Chefs de l'Ontario pour leur faire part de son engagement à multiplier ses efforts et ses interventions en faveur des enfants autochtones et des collectivités du Nord. La première phase de ce travail fut d'obtenir leur appui pour réunir des jeunes vivant dans des réserves du Nord et de communautés assujetties au traité afin de mieux comprendre ce que le bureau peut faire pour répondre à leurs besoins.

À l'automne 2010, le premier de deux forums pour les jeunes des Premières nations a lieu. Le premier forum se déroule dans les bureaux de l'Intervenant à Toronto. Vingt-deux jeunes Autochtones, les jeunes amplificateurs, des aînés, le Grand chef des Chefs de l'Ontario, l'Intervenant provincial et des membres de l'équipe de développement stratégique y assistent.

2011

Un deuxième forum jeunesse se déroule à Thunder Bay et vingt-quatre jeunes Autochtones y assistent. Ils parlent de divers sujets, notamment du besoin d'avoir plus de services, plus de ressources et plus de possibilités de contribuer à leur communauté locale. Le Bureau de l'intervenant s'engage à faire le suivi des questions soulevées durant le forum de deux jours.

À la demande du Bureau du coroner en chef, le Bureau de l'intervenant rédige un rapport pour être inclus dans le *Rapport d'examen des décès par suicide chez les jeunes de la Première nation de Pikangikum 2006 à 2009*. Le bureau engage deux de cinq employés pour travailler dans le Nord de l'Ontario.

2012

L'Intervenant provincial ouvre son bureau à Thunder Bay et procède au renforcement de ses efforts d'intervention au nom des jeunes des Premières nations du Nord et en collaboration avec eux en s'associant au Réseau intergouvernemental (au niveau fédéral et provincial) et à la Nation Nishnawbe-Aski pour organiser le forum jeunesse *Les plumes de l'espoir*, qui se tiendra en mars 2013 à Thunder Bay. Le forum accueillera des jeunes de toutes les communautés autochtones du Nord y compris du Traité No 3, du traité Robinson-Supérieur, des Nations indépendantes et de l' Association of Iroquois and Allied Indians

Le Bureau de l'intervenant s'appuie sur sa grande connaissance et son expertise dans les domaines de l'aide à l'enfance, des enfants autochtones et des droits des enfants et des jeunes pour demander l'autorisation d'intervenir auprès de la Cour d'appel fédérale dans la cause opposant le Procureur général du Canada et la Commissions canadienne des droits de la personne, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, l'Assemblée des Premières nations, les Chefs de l'Ontario et Amnestie Internationale. L'appel déterminera si la plainte sous-jacente de discrimination à propos du financement fédéral des programmes d'aide à l'enfance pour les enfants des Premières nations relève de la compétence du Tribunal canadien des droits de la personne. L'appel déterminera si les enfants des Premières nations ont le droit de porter plainte au Tribunal canadien des droits de la personne lorsqu'ils reçoivent des services publics inégaux comparés à ceux que reçoivent les autres Canadiens. En demandant l'autorisation d'interjeter appel, le Bureau de l'intervenant s'acquitte de son mandat de s'associer aux jeunes et d'apporter une perspective nouvelle centrée sur les droits et l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes touchés par ces mesures.

Le bureau rencontre l'ancien juge à la Cour suprême du Canada, l'honorable Frank Iacobucci pour parler de son enquête sur le processus de sélection des jurés. Suivant cette discussion, le bureau formule pour le Juge Iacobucci des recommandations visant à inclure des jeunes autochtones dans le processus de formation des jurys et dans les discussions sur les changements systémiques.

AUGMENTER NOS CAPACITÉS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



En 2012, le Bureau de l'intervenant a fait des avancées remarquables au chapitre de la création et de la mise en œuvre de son système de gestion des dossiers clients et de sa base de données de recommandations d'enquêtes. Les deux initiatives ont pris de l'envergure et ont transformé les systèmes de gestion de l'information du bureau. Les bases de données fournissent au bureau de précieux renseignements pour l'aider à prendre des décisions, à améliorer ses mécanismes de rapports et à contrôler plus efficacement la qualité des services qu'il fournit aux jeunes.

Le système de gestion des dossiers clients sert uniquement à l'interne. Il permet au bureau d'exécuter de façon homogène des processus opérationnels de base et de suivre et d'analyser les renseignements des dossiers en temps réel. Ce mécanisme de rétroaction aidera notre personnel à continuer d'offrir un niveau de service de qualité aux enfants et aux jeunes. La direction pourra également affecter plus efficacement les précieuses ressources humaines et financières du bureau et exécuter de façon rentable nos processus opérationnels.

Cette année, le bureau a commencé à préparer le terrain pour ses services d'Intervention 2.0, l'intégration des médias sociaux, la gestion de l'information et les systèmes de bases de données en embauchant un directeur de l'information et des technologies de l'information pour répondre à ses besoins en matière de Technologie de l'Information et le diriger dans son rôle crucial sur Internet. Dans sa volonté d'être là où se trouvent les jeunes, le Bureau de l'intervenant accentuera sa présence en ligne. Nous développerons des stratégies de mobilisation et de communication sur Internet pour renforcer notre capacité à rejoindre les jeunes. Nous allons également mettre l'accent sur les questions de sécurité sur Internet et sur la primauté de la protection de la vie privée et des renseignements personnels des jeunes et des autres personnes qui communiquent avec le bureau par Internet. Comme dans tous les aspects de notre travail, nous allons nous associer à des jeunes pour nous assurer qu'Intervention 2.0 améliore nos outils et renforce la voix et les liens que ces personnes ont avec nous et entre elles.



Projets et initiatives

La *Loi sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de 2007* stipule que le Bureau de l'intervenant doit fournir des services « d'intervention systémique ». Cela signifie qu'il doit examiner les services et les processus opérationnels des établissements, des réseaux et des organismes. Les examens sont entrepris à la suite d'une accumulation de plaintes ou de préoccupations graves soulevées par des jeunes et validées par le bureau lors de rencontres avec des groupes d'enfants et de jeunes. Les examens sont exhaustifs et ils reflètent les inquiétudes à propos d'un service ou d'un organisme donné rapportées par les jeunes utilisant le service ou ayant recours à l'organisme en question. L'intervention systémique comporte plusieurs volets : la préparation et la diffusion de nos prises de position, la production de notes d'information, l'organisation de vastes consultations et du travail sur des enjeux particuliers.

L'intervention systémique fait appel à la participation des jeunes d'une façon et va au-delà de simplement recueillir des renseignements. Leur point de vue et leurs opinions sont sollicités pour apporter des solutions aux problèmes systémiques. La perspective des jeunes pris en charge et des jeunes en périphérie de notre mandat vient d'une connaissance profonde de ce qui fonctionne pour eux et des changements à apporter.

L'intervention systémique passe souvent par des partenariats avec les agents d'interventions naturels du milieu et les alliés des enfants et des jeunes œuvrant dans le secteur des services et avec l'appareil gouvernemental, notamment les fonctionnaires, le personnel politique et les élus.

Nous avons accompli beaucoup en matière d'intervention systémique cette année. L'initiative *Notre voix, notre tour* a reçu le prix Trailblazer dans le domaine des droits de la personne en reconnaissance du travail avant-gardiste des *Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge*, tenues en 2011. *Le Livre de ma VÉRITABLE vie*, tiré des *Audiences publiques des jeunes quittant la prise* en charge a été publié cette année et le Toronto Star a parlé d'un évènement « sans précédent ».

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec de jeunes gens, ce qui constitue l'image distinctive du Bureau de l'intervenant. La diversité de nos collaborations n'a de comparable que la variété des activités nombreuses que nous avons réalisées cette année. Notre travail a été remarqué à l'échelle du monde, depuis la Bolivie au Japon en passant par le Congrès des États-Unis et le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. D'autres commencent à s'intéresser à notre approche comme modèle pour travailler en collaboration avec les jeunes.

DROITS DES ENFANTS



Le travail du Bureau de l'intervenant peut s'examiner sous l'angle des droits de l'enfant Le Bureau s'inspire des principes de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)* et il prend sa responsabilité à l'égard des enfants très au sérieux. L'année qui vient de s'écouler a été importante pour le Canada en matière de droits de l'enfant et elle a été très productive pour le Bureau de l'intervenant. Comme le stipule la *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*, le bureau est tenu de travailler sur la base des principes de la CIDE, dont sont signataires l'Ontario et le Canada. En plus de nous efforcer de servir d'exemple au sujet de la participation des jeunes à notre bureau, nous persistons dans notre volonté de faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Cet engagement nous a menés au cours des dix-huit derniers mois à travailler avec des jeunes en Ontario et un peu partout au pays pour franchir des étapes importantes :

Janvier 2011

Le Bureau de l'intervenant s'associe avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (SEFPNC) pour aider de jeunes Autochtones à réaliser leur engagement et à produire leur propre rapport pour le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant à propos des inégalités de financement en éducation dont sont victimes les enfants et les jeunes autochtones.

Juin 2011

Nos rêves comptent aussi: les droits, la vie et l'éducation des enfants des Premières nations, un rapport parallèle est préparé en collaboration avec des enfants et de jeunes autochtones de toutes les parties du Canada et il est remis au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant dans le cadre des 3e et 4e examens périodiques du Canada. Le rapport est beaucoup lu en Ontario et au Canada.

Octobre 2011

Le Bureau de l'intervenant amorce son travail avec la SEFPNC pour envoyer une délégation de jeunes gens à Genève assister à la séance préliminaire du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant traitant du Canada avant l'examen de l'État prévu par le Comité en septembre 2012.

Février 2012

L'Intervenant provincial et des jeunes gens assistent à la séance préliminaire du Comité sur le Canada à Genève et commentent les recommandations formulées dans Nos rêves comptent aussi et dans le rapport parallèle du Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse intitulé Aboriginal Children Canada Must Do Better: Today and Tomorrow. De concert avec quelques organismes partenaires, le Bureau de l'intervenant assume une partie des dépenses pour permettre à six jeunes gens de faire partie de la délégation envoyée à Genève pour intervenir auprès du Comité.

Février 2012

À peine quelques semaines après être rentrés de Genève, des employés du Bureau de l'intervenant se rendent à Ottawa, accompagnés de jeunes membres de la délégation aux Nations Unies, pour assister au dépôt de la motion Rêve de Shannen. La motion affirme que tous les enfants des Premières nations ont le droit fondamental à une éducation de qualité.

Février 2012

Le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant demande des renseignements complémentaires pour ajouter à sa « liste de préoccupations entourant l'information additionnelle reliée aux 3e et 4e rapports périodiques du Canada ». Le Bureau de l'intervenant appuie le travail de la Coalition of Youth Led Agencies[1] et du Ontario Council of Agencies Serving Immigrants[2] afin de fournir des renseignements complémentaires pour étayer les questions soulevées dans la liste de préoccupations du Comité à l'occasion de l'examen du Canada.

Mai 2012

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse invite le Rapporteur de pays du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant à venir au Canada. Le but de cette visite est de faciliter des rencontres entre le Rapporteur et des jeunes gens et de l'aider à mieux comprendre comment les enfants et les jeunes au Canada interprètent la façon dont leur province ou leur territoire et leur pays ont respecté la promesse qu'ils ont faite de protéger leurs droits.

Septembre 2012

Du personnel du Bureau de l'Intervenant assiste à Genève à l'examen du Canada à Genève. Le personnel a des rencontres individuelles avec des délégués du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant pour souligner les problèmes qui touchent les enfants des Premières nations, le système de justice pour les jeunes, l'immigration, les enfants à besoins particuliers et le système d'aide à l'enfance en Ontario et au Canada.

Octobre 2012

Le Bureau de l'intervenant remet son mémoire aux Nations Unies à l'occasion de l'examen périodique universel du Canada. Les quatre principales préoccupations soulevées par le Bureau de l'intervenant sont (1) l'amélioration de l'aide apportée aux enfants des Premières nations (2) les liens entre la pauvreté et les enfants qui ont recours aux services du Bureau de l'intervenant (3) la nécessité de se concentrer sur les besoins des enfants qui ont des incapacités et (4) la nécessité d'accorder plus d'importance aux besoins des enfants immigrants.

Octobre 2012

Le Bureau de l'intervenant poursuit la planification de la visite imminente du Rapporteur du pays en décembre 2012 au nom du Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse.



Le Bureau de l'intervenant a la ferme intention d'utiliser les processus et les comités des Nations Unies pour accomplir son travail. Durant toute l'année, le personnel du bureau s'est associé à de jeunes gens et à des intervenants clés à l'échelle provinciale et nationale pour participer aux discussions qui font la relation entre les réalités que vivent les jeunes et les droits stipulés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).

1. Nehal El-Hadi, *Supplementary Information in Response to the Committee's List of Issues on the Occasion of Canada's State Review* (Toronto: Coalition of Youth Led Agencies, 2012).
2. Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, *Supplementary Information in Response to the Committee's List of Issues on the Occasion of Canada's State Review.* (Toronto: Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, 2012).

APPROCHE GOUVERNEMENTALE GLOBALE

Le Bureau de l'intervenant reconnaît que l'amélioration du sort des jeunes pris en charge et les changements à apporter au système ne seront possibles que dans le cadre d'une « approche gouvernementale globale ». La logique derrière ce point de vue est qu'il est nécessaire de changer en profondeur la manière dont les soins sont fournis parce que les ministères, les établissements et les organismes, comme les sociétés d'aide à l'enfance, ne procèdent généralement qu'à de petits changements graduels et souvent dans un sens qui n'améliore pas la situation. Nous croyons que des changements fondamentaux exigent des interventions extérieures au système concerné et une démarche décisionnelle différente.

Pour aider à la mise en œuvre de cette approche globale, le personnel du Bureau de l'intervenant a eu diverses rencontres avec des sous-ministres et le Conseil des sous-ministres en 2011 et 2012. Le message comportait trois volets :

1. Les pupilles ou les enfants confiés aux soins d'une société d'aide à l'enfance sont les enfants de l'État, ils ne sont pas les pupilles de la société d'aide à l'enfance ou du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ). Ils sont des pupilles de la Couronne. Ils sont les enfants de l'Ontario et de tous les Ontariens et Ontariennes. Le gouvernement de l'Ontario et ses ministères ont la responsabilité de leur sécurité, de leur soutien émotif et de leur développement;

2. Nos enfants » ne se portent pas bien. Par exemple, seulement 44 pourcent des jeunes pris en charge obtiennent leur diplôme d'études secondaires à comparer à un taux de diplômés de 81 p. cent pour l'ensemble des élèves ontariens.[1] Plus de 40 pourcent des sans-abri ont eu affaire système d'aide à l'enfance.[2] Les pupilles de la Couronne ont davantage des besoins en matière de santé mentale que leurs pairs;[3]

3. Enfin, nous pouvons faire mieux.

Le Bureau de l'intervenant a demandé à chaque ministère d'examiner ses programmes, ses politiques et ses initiatives afin de trouver des moyens qui, malgré le peu de financement neuf, leur permettaient de mieux soutenir le développement des enfants pris en charge par l'État. Nous sommes encouragés par la réponse. Le fait que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités et le ministère des Services gouvernementaux ont accepté de répondre à notre invitation mérite d'être souligné, ainsi que la mise sur pied par le ministère des Ressources naturelles d'un projet pilote s'étendant jusqu'en 2013 pour offrir des emplois d'été aux jeunes pris en charge et à ceux qui ne font plus partie du système de protection de la jeunesse. Le ministère des Ressources naturelles, après avoir rencontré le Bureau de l'intervenant, a travaillé avec les sociétés d'aide à l'enfance de Tweed, Kawartha, Haliburton, Kingston et Thunder Bay pour permettre aux jeunes pris en charge d'acquérir de l'expérience de travail. Cette initiative qui, nous l'espérons, prendra de l'envergure est un excellent exemple de la manière dont un allié imprévu peut, s'il a la volonté politique de le faire, sans utiliser une grande quantité d'argent nouveau ou même sans investissement additionnel, se porter volontaire et aider à améliorer le sort des « enfants sous tutelle » .

Des organismes, comme l'Association des médecins de famille de l'Ontario, l'Association canadienne des femmes diplômées des universités, les syndicats de policiers, Santé mentale pour enfants Ontario et Justice pour les jeunes Ontario, se sont engagés à trouver des moyens de mieux soutenir les jeunes pris en charge. *Le Livre de ma VÉRITABLE histoire*, réalisé par des jeunes dans le cadre des *Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge*, une initiative soutenue par le Bureau de l'intervenant, fait maintes suggestions aux ministères et aux organismes désireux d'améliorer les conditions de vie des pupilles de la Couronne. On y trouve une feuille de route complète.

1. Association des sociétés d'aide à l'enfance d'Ontario, An Agenda for Youth Pre-Budget Consultation – 2011, (OACAS, 2010), 3, in Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, *25 La Nouvelle Façon de dire 21 : Les coûts et avantages de l'offre des soins et entretien prolongés jusqu'à 25 ans aux jeunes de l'Ontario pris en charge* (Toronto: L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012), 23.
2. Raising the Roof Foundation, Youth Homelessness in Canada: the Road to Solutions, (2009), in Homefree Nonprofit Foundation, Helping Youth Leave Child Welfare Care Succeed: Housing Needs and Solutions, (Toronto: HNF, 2009), in Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, *25 La Nouvelle Façon de dire 21 : Les coûts et avantages de l'offre des soins et entretien prolongés jusqu'à 25 ans aux jeunes de l'Ontario pris en charge5* (Toronto: L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012), 20.
3. Association des sociétés d'aide à l'enfance d'Ontario, Le Bien- être des Enfants, Rapport des Services des Sociétés de l'Aide à l'Enfance, (OACAS, 2011), 8, en Intervant provincial en faveur des enfants et des jeunes, *25 La Nouvelle Façon de dire 21 : Les coûts et avantages de l'offre des soins et entretien prolongés jusqu'à 25 ans aux jeunes de l'Ontario pris en charge* (Toronto: L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012), 21.

ENDROITS SÛRS



L'expression « endroits sûrs » a différentes significations pour les enfants et les jeunes gens que nous servons. Pour certains, c'est le milieu où ils vivent et où sont les relations, les liens et les réseaux de soutien qui leur permettent de se sentir inclus. Pour d'autres, c'est un foyer où ils se sentent aimés et soutenus. C'est aussi un endroit où ils peuvent se réunir, s'exprimer et être eux-mêmes. Par endroits sûrs, on entend des milieux de vie, des collectivités, des services, des foyers où les enfants et les jeunes peuvent s'épanouir et se réaliser pleinement.

« NOUS NOUS RÉUNISSONS TOUJOURS POUR RÉGLER UN PROBLÈME QUAND IL Y A UNE « CRISE » ET QUE LA SITUATION PARAÎT HORS DE CONTRÔLE. C'EST FRUSTRANT. COMME TOUS LES HUMAINS, NOUS AVONS BESOIN D'AMOUR ET DE LIEUX DE RÉFÉRENCE. ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE CE QU'IL FAUT POUR NOUS SAUVER LA VIE? »

— JEUNE LORS D'UNE RÉUNION À TORONTO

Cette année, le Bureau a travaillé avec des jeunes gens pour lancer un dialogue entourant la création d'un nombre plus élevé d'endroits sûrs dans les collectivités. C'est dans le cadre d'initiatives comme *Tu n'es pas seul(e)* et de rencontres avec des jeunes lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transsexuels, intersexués, personnes en questionnement, bispirituelles et assimilées (LGBTTIQQ2SA) que nous travaillons avec des jeunes gens à bâtir des collectivités plus accueillantes et à offrir des services plus inclusifs. D'ailleurs, nous travaillons à créer au sein même de notre bureau un endroit sûr pour les jeunes. C'est ainsi que beaucoup de groupes de jeunes relevant de notre mandat ont été accueillis cette année dans cet espace. Dans des collectivités de Toronto à Kenora et d'Ingersoll à Thunder Bay, nous avons consacré beaucoup d'effort à endiguer l'érosion de ces espaces vitaux pour les jeunes et, au fait, nous avons joint le mouvement pour accroître le nombre d'endroits sûrs destinés aux jeunes à l'échelle de la province.



La création d'endroits sûrs faisait partie des principales recommandations du rapport de 2007, intitulé *Examen des causes de la violence chez les jeunes*. Ces endroits sont essentiels pour assurer la sécurité de nos collectivités et les mettre à l'abri de la violence. L'été dernier, beaucoup de questions sous-jacentes au rapport ont été mises en relief à la suite d'une fusillade dans un barbecue communautaire à Toronto. Une fois de plus, en vertu du Plan d'action pour la jeunesse, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'associe au Docteur Alvin Curling, un des coauteurs du rapport sur les causes fondamentales de la violence, pour examiner la question de la sécurité dans les collectivités. Le Bureau de l'intervenant continuera de surveiller les démarches de l'Ontario et le Programme d'action pour la jeunesse. Il appuiera toutes les pressions qui seront exercées pour que priorité soit accordée à la création d'endroits sûrs pour les jeunes localement, une politique importante et nécessaire à la suite de l'abolition, au cours de l'année, du Fonds Action Jeunesse.

PUBLICATION DU LIVRE DE MA VÉRITABLE HISTOIRE





Le livre de ma VÉRITABLE histoire, en quelque sorte un livre de vie, est une description saisissante du système d'aide à l'enfance du point de vue des jeunes pris en charge qui le vivent ou l'ont vécu au quotidien. Le rapport a été écrit en 2012 par sept jeunes gens, soutenus dans leur entreprise par le Bureau de l'intervenant. Le rapport est fondé sur 183 mémoires et témoignages personnels déposés aux *Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge*[1] qui se sont déroulées, à l'initiative de jeunes, à l'Assemblée législative en novembre 2011. Avec l'aide d'un conseiller à la recherche, les jeunes ont fait la synthèse de l'information contenue dans les mémoires et les témoignages des jeunes pris en charge et l'ont organisée autour des six thèmes suivants : (i) nous sommes vulnérables (ii) nous sommes isolés (iii) nous sommes exclus de nos vies (iv) personne n'est vraiment là pour nous (v) la prise en charge est imprévisible (vi) la prise en charge prend fin et nous nous avons des difficultés à nous adapter.

La métaphore du « livre de vie » reflète l'intensité des témoignages des jeunes. Elle représente l'amplitude et la magnitude des changements fondamentaux à apporter au système d'aide à l'enfance selon les jeunes. Les « livres de vie » sont censés être compilés et remis aux enfants et aux jeunes pris en charge pour les aider à connaître leur véritable histoire et pour souligner les moments importants de leur vie. Certains de ces livres sont magnifiques et détaillés. Il y a des jeunes qui ne sont même pas au courant de l'existence de ces livres. D'autres ont dit au Bureau de l'intervenant qu'ils avaient simplement reçu un dossier ordinaire ou qu'ils ne pouvaient pas obtenir leur livre.

Pour faire le lien entre le *Livre de ma VÉRITABLE histoire* et les audiences publiques de 2011, le Bureau de l'Intervenant est retourné pour faire le lancement à l'Assemblée législative de l'Ontario, que les jeunes ont baptisé « la maison ». C'est leur maison après tout, puisque la province est leur parent, puisqu'ils y ont invité des gens pour partager avec eux leur vécu d'enfant sous-tutelle. C'est leur maison puisqu'ils ont pu y rassembler des personnes résolues à apporter des changements durables. Le lancement du *Livre de ma VÉRITABLE histoire* a duré toute la journée. L'évènement appelait à changer le système en s'appuyant sur le travail du Bureau de l'intervenant réalisé en partenariat avec de jeunes gens. Plus de cent jeunes et acteurs du milieu étaient sur place, notamment le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, le parti progressiste conservateur de l'Ontario et le NPD de l'Ontario. Ce fut un grand moment de fierté pour toutes les personnes

présentes quand le ministre a annoncé qu'il était « heureux d'accepter le *Livre de ma VÉRITABLE histoire* au nom du gouvernement de l'Ontario ». Ce livre de vie a été diffusé à l'échelle de la province et on peut l'obtenir en ligne en se rendant sur le site Web du Bureau de l'intervenant.

Les réactions au Livre de ma VÉRITABLE histoire recueillies par le Bureau de l'intervenant ont été très nombreuses. Dans les médias, on a parlé d'un rapport « avant-gardiste ». Un secteur après l'autre, un organisme après l'autre, tous ont exprimé la conviction qu'un changement fondamental dans le système de l'aide à l'enfance s'imposait et beaucoup ont manifesté leur volonté de soutenir la démarche. Le Bureau de l'intervenant a reçu d'innombrables appels et lettres d'appui d'organismes et de particuliers, y compris de médecins de l'Ontario, de travailleurs auprès des enfants et des jeunes, de travailleurs sociaux, de policiers, de milliers de jeunes gens et d'adultes qui avaient été reliés au système d'aide à l'enfance, et du public en général.

1. *Notre voix, notre tour.* En 2011, l'Assemblée législative de l'Ontario a tenu deux journées d'audiences publiques animées par de jeunes gens — du jamais vu dans l'histoire canadienne. De jeunes gens ont travaillé avec le Bureau de l'intervenant pour organiser leurs propres audiences législatives, faisant comparaître des témoins et examinant ce qui se passe lorsque les jeunes quittent le réseau provincial d'aide à l'enfance.

Du point de vue des jeunes

L'écriture du *Livre de ma véritable histoire* a été un exercice exigeant sur le plan émotionnel. C'est difficile pour un jeune de rédiger un rapport qui met en relief des problèmes qui ont un impact personnel, réel et immédiat sur sa vie. Ce n'est plus simplement un « projet » quand tu écris, réécris et révises un document sur les difficultés de franchir l'âge de l'admissibilité, de quitter le réseau des soins et de perdre le soutien financier et émotionnel auquel tu avais droit auparavant. Cela fait plus que te « sensibiliser » au problème. C'est ta vie, ton histoire véritable, ta perte à toi, ta situation d'urgence. Et ce n'est pas un problème qu'un rapport pourra régler en quelques jours.

Néanmoins, la rédaction du rapport a fait découvrir aux jeunes leur propre résilience et leur a donné l'occasion de changer des choses pour d'autres jeunes dans le système d'aide à l'enfance. Ce travail a également donné une orientation à la vie de certains des jeunes impliqués, celle d'être le porte-parole des enfants du système d'aide à l'enfance. *Le livre de ma VÉRITABLE histoire* joue un rôle crucial dans la vie des jeunes pris en charge. Il leur montre tout le chemin qu'ils ont parcouru et leur fait réaliser que leurs idées, leurs émotions et leurs expériences comptent, qu'ensemble ils peuvent contribuer à changer le système d'aide à l'enfance.

Le livre de ma VÉRITABLE histoire est une étape marquante dans les démarches du Bureau de l'intervenant pour défendre les droits des jeunes pris en charge. Il décrit les progrès réalisés par le Bureau de l'intervenant en travaillant aux côtés des jeunes pour apporter les changements qui s'imposent au système d'aide à l'enfance. Lorsque le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse a montré son exemplaire du *Livre de ma VÉRITABLE histoire* et s'est engagé à donner suite à la première recommandation du rapport et à travailler avec des jeunes au déploiement d'un plan d'action pour changer en profondeur les conditions de vie des jeunes pris en charge, toutes les personnes qui avaient travaillé au dossier ont senti qu'elles avaient fait une différence en tant qu'individu, que communauté et que famille.

Le rapport et la réponse du gouvernement ont donné de l'espoir aux jeunes pris en charge que les choses vont s'améliorer et qu'ils ne sont pas seuls. Le Bureau de l'intervenant, aidé en cela par le travail acharné des jeunes qui ont œuvré à l'écriture du rapport, a démontré qu'il existe en Ontario des personnes qui ont à coeur les besoins et les droits des jeunes pris en charge. Toutes les personnes qui ont participé aux *Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge* comprennent aussi qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il n'est pas question de s'arrêter ici.



***Mandy Richard** présidait le panel des jeunes aux Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge du Bureau de l'intervenant. Elle a participé à l'écriture du rapport. Elle est également membre du groupe de travail sur les jeunes qui quittent la prise en charge du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Elle y représente les jeunes.*

LIVRE DE MA VÉRITABLE HISTOIRE — CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL DU MSEJ

La plus grande leçon tirée des *Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge* et du *Livre de ma véritable histoire* est sans doute que, si nous et le gouvernement de l'Ontario voulons changer les conditions de vie difficiles auxquelles font face les enfants une fois qu'ils quittent nos services, notre travail en tant que responsables des soins fournis à ces jeunes commence dès le moment où nous les rencontrons, qu'ils aient cinq ou quinze ans. Les liens que nous tissons dès que possible avec eux et pour eux, les habiletés que nous leur enseignons et les expériences que nous les encourageons à vivre avec notre appui sont autant de facteurs qui influenceront véritablement la vie qu'ils auront quand ils seront prêts à quitter notre foyer. Et tous ceux qui s'occupent d'enfants et de jeunes le savent très bien. Par changement fondamental, c'est ce que nous entendons. La province avait besoin qu'on le lui rappelle.

Le livre de ma VÉRITABLE histoire est une synthèse des idées et des recommandations sur la façon d'améliorer le sort des jeunes qui franchissent l'âge d'admissibilité et quittent le réseau des services. La première recommandation était de demander au gouvernement de l'Ontario de mettre sur pied un groupe de travail qui formulera un plan d'action pour changer en profondeur le système.

Le 12 juillet 2012, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) a créé ce groupe de travail. Il est composé de fournisseurs de services (beaucoup sont rattachés au réseau d'aide à l'enfance) et de neuf jeunes pris en charge. Il est important de souligner que le nombre de jeunes est délibérément supérieur au nombre d'adultes. Le but du groupe de travail est de chercher des moyens de transformer en profondeur le système d'aide à l'enfance. Le Bureau de l'intervenant continue de soutenir la participation active des jeunes qui siègent au groupe de travail. Comme de nombreux autres organismes, intervenants, enfants et jeunes qui sont rassemblés autour de cette question importante, le Bureau de l'intervenant fonde beaucoup d'espoir sur les possibilités qu'offre ce groupe de travail de changer les choses en profondeur.

LES TOURNÉES NOTRE VOIX, NOTRE TOUR



Le rapport *Notre voix, notre tour* a été rendu public le 14 mai 2012. Onze jours plus tard, le Bureau de l'intervenant organisait la première d'une succession des tournées promotionnelles pour diffuser le document et ses recommandations pour améliorer la vie des jeunes gens pris en charge et des jeunes qui sortaient du réseau des soins.

Nous espérons continuer de bâtir le mouvement *Notre voix, notre tour* en recrutant des alliés un peu partout dans la province. Les tournées promotionnelles ont encouragé et motivé les agents d'interventions naturels et elles en ont fait surgir de nouveaux.

La tournée promotionnelle composée de plus de 30 jeunes gens et soutenue par le personnel du Bureau de l'intervenant s'est arrêtée pour faire des présentations à Sudbury, Windsor, Sarnia, Cornwall et dans d'autres collectivités. Des acteurs locaux, comme des sociétés d'aide à l'enfance, des familles d'accueil, des jeunes et des citoyens intéressés, ont assisté aux présentations. Les membres de l'équipe de la tournée ont présenté de l'information sur les *Audiences publiques des jeunes ayant franchi l'âge d'admissibilité*, ils ont parlé des étapes qui les ont précédées et de la démarche employée par le Bureau pour organiser l'évènement de deux jours.

À ce jour, l'équipe de la tournée promotionnelle a fait des présentations dans 34 collectivités de la province. Le message principal que nous voulons véhiculer est que les audiences n'ont pas été une activité strictement ponctuelle. Bref, « il n'est pas question d'arrêter ici! »

RAPPORT : 25 LA NOUVELLE FAÇON DE DIRE 21

Du point de vue des jeunes

Dans la foulée de l'initiative, *Notre voix, notre tour*, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario a amorcé un dialogue ouvert sur les besoins des jeunes qui atteignent l'âge d'admissibilité aux services et sur la nécessité de transformer le système d'aide à l'enfance pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes gens. Pour appuyer cette initiative, le Bureau de l'intervenant a commandé un rapport intitulé *25 La Nouvelle Façon de dire 21* (21 devient 25) pour analyser les coûts et les avantages d'étendre les soins et le suivi offerts aux jeunes pris en charge par l'Ontario jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le rapport examine des études qui dressent un portrait détaillé des inégalités et des difficultés auxquelles font face les jeunes qui quittent le réseau des soins. Il présente également des arguments économiques convaincants, réalistes et rentables à long terme pour transformer le système actuel d'aide à l'enfance.

Faire passer de 21 à 25 ans l'âge limite pour avoir accès au programme de soins et entretien prolongés (SEP) et indexer le programme à hauteur de l'inflation sont deux mesures essentielles à cause de la stabilité financière qu'elles procurent aux jeunes et parce qu'elles permettent aux jeunes qui n'ont plus accès au réseau des soins de réussir dans un grand nombre de domaines de leur vie. Être forcé de partir de la maison à 21 ans ou même plus jeune et perdre un soutien financier et affectif crucial a des conséquences dévastatrices. Par exemple, moins de la moitié des jeunes pris en charge réussissent à obtenir leur diplôme d'études secondaires ou à poursuivre des études postsecondaires. Beaucoup de ces jeunes dépendent de prestations de sécurité du revenu, reçoivent des soins en santé mentale ou ont des démêlées avec la justice. Soixante pour cent des jeunes Canadiens âgés de 20 à 24 ans vivent à la maison avec leur famille, tandis que la vaste majorité des jeunes qui quittent le réseau des soins se retrouvent du jour au lendemain à 21 ans obligés de se débrouiller tout seuls.[1] Les Ontariens et les Ontariennes sont d'accord qu'il est important de soutenir financièrement les jeunes pris en charge jusqu'à ce qu'ils terminent leurs études secondaires.[2] Il est possible d'en calculer les avantages pour les jeunes et pour la société en général. Par exemple, si on dépensait 103,5 M$ sur une cohorte de 3 000 jeunes au cours des quatre prochaines années, 232 M$ seraient économisés ou gagnés sur 40 ans parce qu'ils auraient besoin de moins de services et de soutien, ils recevraient moins de prestations d'aide sociale et ils paieraient des impôts puisqu'ils travailleraient.[3]



***Anna Ho** fait des études postsecondaires. Elle travaille au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et elle fait partie des jeunes leaders de l'initiative Notre voix, notre tour.*

1. Statistique Canada, "Retourner aux études – septembre 2007", dans le rapport de l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes *25 La Nouvelle Façon de dire 21 : Les coûts et avantages de l'offre des soins et entretien prolongés jusqu'à 25 ans aux jeunes de l'Ontario pris en charge* (Toronto: L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012), 9.
2. Association des Sociétés d'aide à l'enfance d'Ontario, "Le bien-être des enfants: la perspective ontarienne, 2011" dans le rapport de l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, *25 La Nouvelle Façon de dire 21 : Les coûts et avantages de l'offre des soins et entretien prolongés jusqu'à 25 ans aux jeunes de l'Ontario pris en charge* (Toronto: L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012), 10.
3. Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, *25 La Nouvelle Façon de dire 21 : Les coûts et avantages de l'offre des soins et entretien prolongés jusqu'à 25 ans aux jeunes de l'Ontario pris en charge* (Toronto: L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, 2012), 57.

ENFANTS ET JEUNES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU PAYS

Le Bureau de l'intervenant reçoit régulièrement des appels de jeunes gens qui n'ont pas de statut avec Citoyenneté et Immigration Canada. Même si les questions d'immigration ne font pas officiellement partie de notre travail, de plus en plus de jeunes nouveaux arrivants se retrouvent dans le giron des systèmes d'aide à l'enfance ou de justice pour les jeunes ou ailleurs dans le système des services et des soins de l'Ontario. Cela étant, nous estimons qu'ils relèvent de notre mandat. Même si certains de ces nouveaux arrivants sont au pays illégalement, le bureau s'assure que leurs droits sont reconnus en vertu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), dont le Canada est signataire, et il veille à ce qu'ils reçoivent rapidement l'aide appropriée pour répondre à leurs besoins.

En juin 2012, les modifications apportées au système d'*immigration et de protection des réfugiés*, en vertu de la promulgation de *Loi sur l'immigration et la protection de réfugiés* et de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, ont reçu la sanction royale. Ces changements comprennent des dispositions pour s'assurer que l'intérêt supérieur des enfants réfugiés est pris en compte dans toutes les questions d'immigration, y compris les décisions afférentes à une déportation potentielle. Les modifications à la *Loi* sont entrées en vigueur le 15 décembre 2012.

Dans le cadre des consultations organisées par le Conseil canadien des réfugiés (au printemps dernier à Fredericton au Nouveau-Brunswick), des employées du Bureau de l'intervenant ont participé à une table ronde où fut discuté l'impact des modifications apportées au système d'immigration et de protection des réfugiés sur les enfants et les jeunes. Au cours de ces consultations, des employés du Bureau ont eu l'occasion de rencontrer des représentants du réseau jeunesse du Conseil canadien des réfugiés (CCR) et de les mettre en contact avec des jeunes de notre bureau qui travaillent dans la communauté des nouveaux arrivants et des réfugiés.

DE PLUS EN PLUS DE JEUNES NOUVEAUX ARRIVANTS SE RETROUVENT DANS LE GIRON DES SYSTÈMES D'AIDE À L'ENFANCE OU DE JUSTICE POUR LES JEUNES

En août 2012, des employés du Bureau ont participé, à Montréal, à un forum consultatif organisé par le réseau jeunesse du CCR. Une de nos jeunes *amplificatrices* a pu faire part de son vécu en tant que nouvelle arrivante et explorer l'intersection entre l'immigration et les services d'intervention, surtout lorsqu'il est question de jeunes immigrants. Lors du forum, des employés du Bureau ont rencontré de nouveaux arrivants et ont pu en apprendre davantage sur les défis que ces jeunes doivent surmonter. Ils en ont profité pour tisser des liens et forger des alliances avec eux afin d'améliorer les capacités du Bureau d'intervenir en faveur de ces enfants et de ces jeunes. Dès le départ, de jeunes nouveaux arrivants ont participé à la planification et à la tenue du forum de trois jours. Le forum était un endroit sûr où les jeunes gens ont pu parler candidement de leurs luttes, de leurs problèmes et de leurs préoccupations. Ils ont également eu la possibilité d'établir des liens entre eux et avec des fournisseurs de servir et de se donner un réseau d'entraide.

Le bureau s'inquiète depuis longtemps des besoins des enfants non accompagnés en Ontario, notamment ceux qui ont des liens avec le système d'aide à l'enfance. Compte tenu de cette préoccupation et du succès du forum organisé en août, en collaboration avec le CCR, le bureau a soutenu une consultation auprès d'enfants et de jeunes nouvellement arrivés au pays en novembre 2012.

Notre incursion dans ce domaine a ouvert les portes du Bureau de l'intervenant à Horizons of Healing and Hope. Les leaders jeunes d'Horizons of Healing and Hope se rencontrent tous les mois dans nos bureaux pour discuter des problèmes et des inquiétudes des jeunes immigrants et nouveaux arrivants et ils invitent, lorsque c'est possible, des employés et des bénévoles du Bureau à participer à leur travail de sensibilisation et d'éducation.

Le Bureau de l'intervenant continue de travailler avec de jeunes immigrants nouvellement arrivés et de jeunes réfugiés pour mieux comprendre les services d'intervention à fournir aux enfants et aux jeunes de ces communautés qui sont pris en charge ou qui sont susceptibles de l'être.

« IL ÉTAIT CLAIR QUE CES JEUNES NE CONNAISSAIENT RIEN DE LEURS DROITS NI DE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT »

Du point de vue des jeunes

Les leaders jeunes du Bureau de l'intervenant de Toronto ont l'occasion de voyager et de rencontrer d'autres jeunes gens qui travaillent à bâtir un monde plus juste et plus équitable. C'est un privilège, mais également une énorme responsabilité de faire ce genre de travail. C'est aussi très personnel quand les jeunes sont eux-mêmes de nouveaux arrivants.

Les employés du Bureau de l'intervenant on participé à un forum sur l'immigration qui s'est déroulé à Montréal et au cours duquel une jeune *amplificatrice* a partagé ce qu'elle avait vécu en arrivant dans un nouveau pays alors qu'elle n'avait pas de soutien ni de ressources. Nous avons pu décrire notre rôle sur l'échiquier en tant qu'intervenants en faveur des jeunes réfugiés.

Les jeunes immigrants ont raconté leurs histoires et leurs expériences lors de ce forum. Il était clair que ces jeunes ne connaissaient rien de leurs droits ni de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* (CIDE). Cette situation a clairement illustré que le Bureau de l'intervenant doit s'intéresser aux questions d'immigration, car un très grand nombre de nouveaux arrivants se retrouvent dans le réseau d'aide à l'enfance ou dans d'autres systèmes relevant de notre mandat.



Les jeunes nouveaux arrivants ont besoin que nous intervenions en leur faveur. Ils ont besoin d'aide pour faire entendre leur voix et s'assurer que les différents réseaux de soins de l'Ontario répondent à leurs besoins uniques. Ils arrivent souvent au Canada seuls, craintifs et ils se sentent vulnérables. Le Bureau de l'intervenant reconnaît leur situation unique et nous avons l'intention de continuer de travailler à soutenir ces jeunes lorsque c'est possible pour nous assurer que les réseaux de soins de l'Ontario entendent leurs voix.

Bella Galina-Ingabire *une jeune amplificatrice travaillant au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario, fait des études postsecondaires.*

ENFANTS ET JEUNES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETÉ — COMMISSION D'EXAMEN DU SYSTÈME D'AIDE SOCIALE

Le taux de pauvreté infantile au Canada est de 13,3 %, ce qui le place au 24e rang parmi 35 pays industrialisés, et derrière le Royaume-Uni et l'Australie. Le taux de pauvreté des enfants au Canada est conservateur, à près de deux points de pourcentage plus élevés que le taux de pauvreté de 11,4 % pour l'ensemble de la population.[1] Le fait de vivre en situation de pauvreté expose encore plus les enfants vulnérables à avoir des démêlées avec le système de justice pénale. Par exemple, 11 % des pupilles de la Couronne en Ontario ont fait l'objet d'accusations en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.[2] En 2011, le taux de chômage des jeunes au Canada était de 14,1 %[3], exposant davantage les jeunes gens à l'exclusion sociale, à des problèmes de santé psychologiques et physiques et au chômage chronique une fois devenus adultes.[4] Le Canada est le seul pays industrialisé au monde à ne pas avoir de stratégie nationale en matière de logement abordable.[5] Environ 750 000 enfants canadiens vivent dans des logements insalubres.[6]

LES JEUNES GENS SE SONT EXPRIMÉS AVEC PASSION SUR LES EFFETS NÉGATIFS DE VIVRE DANS UNE MAISON OÙ LES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE SONT LA SEULE SOURCE DE REVENU FAMILIAL.

Le Bureau de l'intervenant prend de plus en plus conscience des conséquences de la pauvreté sur la vie des jeunes qui relèvent de son mandat et des liens entre la pauvreté et les autres facteurs de risque auxquels ils sont exposés. En 2011, nous avons commencé à étudier de plus près ces liens en conviant une rencontre avec des jeunes autochtones. Des jeunes gens vivant dans des réserves du Nord et dans des villes du Sud ont été invités à discuter des conséquences de la pauvreté et à soumettre un mémoire à la Commission d'examen du système d'aide sociale. Les jeunes gens se sont exprimés avec passion sur les effets négatifs de vivre dans une maison où les prestations d'aide sociale sont la seule source de revenu familial. Ils ont demandé de modifier la réglementation pour permettre aux jeunes de travailler à temps partiel tout en recevant des prestations d'aide sociale afin qu'ils puissent assumer leurs frais de subsistance de base. Ils ont demandé des services de préparation à l'emploi, des logements sûrs et abordables, l'accès à des aliments nutritifs et sains, de l'aide pour trouver de l'emploi et du soutien pour retourner aux études. Et plus important encore, ils ont réclamé que le financement des programmes d'aide sociale soit équitable et accessible à tous les jeunes qui en ont besoin peu importe où ils habitent en Ontario.

1. L. Monsebraaten, L., *Canada lags on fighting child poverty, report finds.* Toronto Star. (29 mai 2012)
2. Direction de l'assurance de la qualité et de la reddition de comptes, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2007), 18, cité dans 25 La Nouvelle Façon de dire 21. Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario (2012) 24
3. Statistique Canada (4 novembre 2011). *Enquête sur la population active*
4. S. Scarpetta, A. Sonnet, et T. Manfredi, T., documents sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations - Montée du chômage des jeunes dans la crise : Comment éviter un impact négatif à long terme sur toute une génération? (OCDE, 14 avril 2010) Source: http://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/montee-du-chomage-des-jeunes-dans-la-crise_5kmh79xzm56l-fr.
5. Campagne 2000, *Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada.* Réexaminer la sécurité des familles en cette période d'insécurité. (Campagne 2000: 2011).
6. Fédération de l'habitation coopérative du Canada, Rapport Dunning: *Ampleur des besoins impérieux de logement au Canada.* FHCC, Canada (août 2009). Source: http://www.chfcanada.coop

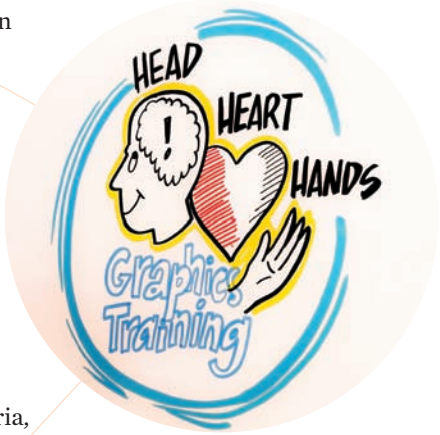
PROGRAMME ITASE





Le but du programme *Interventions stratégiques pour améliorer la santé* des enfants du Bureau de l'intervenant est de développer une approche qui aidera les jeunes à influencer les gouvernements et autres acteurs afin qu'ils adoptent de nouvelles politiques et pratiques pour améliorer le sort des enfants et des jeunes. Cette approche a été construite à partir d'idées glanées dans la documentation sur les déterminants sociaux de la santé et sur les droits de l'enfant et des théories sur le cheminement de vie et sur le développement des enfants et des jeunes.

En novembre 2012, cinq jeunes et trois agents d'intervention du Bureau de l'intervenant ont reçu une formation en animation graphique, un outil utilisé dans le programme ITASE. Ils ont travaillé à concevoir le contenu d'un atelier, qu'ils ont donné au début de décembre à un groupe de vingt jeunes d'horizons divers préoccupés par la problématique du logement. Les participants, dans un exercice animé par les jeunes, ont examiné la question de l'insécurité de logement, son impact sur les droits, la santé et le mieux-être des jeunes et ses retombées à long terme sur leur vie. Les jeunes qui ont assisté à l'atelier étaient des « bâtisseurs de savoir » participant à une démarche d'intervention axée sur l'action. Leur action a consisté à envoyer des cartes postales à d'autres jeunes, des décideurs, des universitaires et la collectivité en général pour illustrer et expliquer les problèmes de logement qu'ont les jeunes.



La trousse d'outil d'IPASE sera lancée en 2013. Elle contiendra un document de réflexion, une baladodiffusion, des modèles, des fiches d'information et les résultats d'une initiative en cours à Victoria, Winnipeg et Toronto, intitulée Urban Scrawl, qui s'inspire de cette approche.

BASE DE DONNÉES SUR LES ENQUÊTES

Dès le début de son mandat, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario a exprimé sa vive inquiétude au sujet des décès d'enfants et de jeunes qui faisaient partie du système d'aide à l'enfance de l'Ontario. De 1995 à 2010, il y a eu 26 enquêtes du coroner entourant la mort d'enfants. Ces jeunes gens relevaient pour la plupart d'un secteur relié au mandat du Bureau, c'est-à-dire l'aide à l'enfance, la justice pour les jeunes, les Premières nations, les besoins particuliers et la santé mentale pour enfants. Le bureau était résolu à faire tout ce qu'il pouvait pour être le porte-parole et amplifier la voix de ces enfants dans les limites et les contraintes de la *Loi* à laquelle il est assujetti. Les enquêtes du coroner sont apparues comme une façon efficace d'atteindre cet objectif. Le bureau a donc décidé qu'en plus d'assister à toutes les enquêtes sur la mort d'enfants relevant de son mandat, il allait créer sa propre base de données de recommandations d'enquêtes pour soutenir ses interventions.

L'enquête du coroner produit des outils importants qui appuient les interventions en faveur des enfants et des jeunes et les efforts pour promouvoir les changements au système de soins que préconisent et défendent les jeunes. Les enquêtes génèrent des recommandations susceptibles de prévenir que d'autres jeunes gens vivant des situations similaires meurent ou soient blessés. Elles ont une fonction de protection fondamentale des enfants et des jeunes pris en charge. En 2009-2010, le bureau a annoncé son intention de créer une base de données de recommandation d'enquêtes dont le langage serait simple et qui serait facilement accessible afin que les jeunes et les agents d'intervention puissent suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations des rapports d'enquête.

En août 2010, des consultations ont eu lieu avec des jeunes pour discuter de la conception et du contenu de cette base de données. En décembre 2011, des jeunes se sont réunis pour une soirée d'échange sur le sujet et la base de données a été publiée en novembre 2012. En améliorant l'accès à ces renseignements, le Bureau de l'intervenant souhaite valoriser les enquêtes du coroner et permettre aux jeunes gens, au public et aux professionnels d'avoir une meilleure compréhension des démarches qui mènent à l'application des recommandations. La base de données est aussi un outil pour aider le bureau à cibler son travail d'éducation du public et à focaliser ses interventions en matière de droits des enfants et des jeunes.

ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS D'ASHLEY SMITH

Ashley Smith était une jeune femme vulnérable âgée de dix-neuf ans qui est décédée alors qu'elle était détenue dans un établissement fédéral. Durant les onze derniers mois de sa vie, elle a été transférée dix-sept fois dans neuf établissements différents et cinq provinces. Elle a été détenue dans des conditions inhumaines, gardée presque exclusivement dans une cellule d'isolement au moins 23 heures par jour. Elle avait très peu de contacts avec les autres et peu de possibilités de participer à des activités constructives. Elle passait de longues heures et journées enfermée dans une cellule sans aucune stimulation, mal vêtue, sans matelas ou même de couverture pour se garder au chaud.

Le Bureau de l'intervenant a obtenu qualité pour agir lors de l'enquête sur son décès le 31 janvier 2010. Le Bureau a consacré les dix-sept mois suivants à contester les nombreuses décisions procédurales entourant la portée limitée de l'enquête initiale, le droit du public et des médias aux pièces et vidéos de l'enquête, la liste proposée de témoins et les nombreux retards à l'audition de requêtes. À la fin du printemps 2011, le coroner qui présidait l'enquête a subitement remis sa démission.

Le bureau considérait qu'il était important de contester les restrictions imposées sur le dévoilement de l'information par le coroner précédent et de s'assurer que l'histoire complète d'Ashley soit racontée. Un nouveau coroner fut nommé à l'automne 2011. Il a ordonné l'élargissement de la portée de l'enquête pour examiner les aspects nécessaires pour prévenir qu'une tragédie semblable survienne à nouveau. Le nouveau coroner a entendu des requêtes pour restreindre cette nouvelle portée, mais le bureau et d'autres parties se sont opposés avec vigueur à ces requêtes dans le but de protéger la transparence et la validité de l'enquête et de s'assurer que la voix d'Ashley soit entendue. Grâce à ces interventions, les requêtes ont été rejetées par le coroner et l'enquête doit commencer en janvier 2013.

L'ACCÈS À L'INFORMATION DEMEURE DIFFICILE

L'Intervenant provincial continue de se buter à des obstacles pour obtenir des renseignements sur le décès d'enfants et de jeunes relevant de notre mandat ainsi que les résultats des enquêtes sur les plaintes de violence subie par les jeunes dans le système de justice juvénile. Il s'ensuit que la capacité du bureau de s'acquitter de son devoir d'intervenir en faveur des enfants et des jeunes est limitée. Le Bureau de l'intervenant a pu obtenir des renseignements importants grâce aux protocoles d'échange d'informations conclus avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le Bureau du coroner en chef de l'Ontario, mais ces ententes ne s'appliquent pas aux organismes indépendants du gouvernement, comme les sociétés d'aide à l'enfance.

Par contre, même si le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse répond aux demandes que nous lui adressons au sujet du décès d'enfants, les dossiers que nous recevons sont très incomplets. C'est très différent des rapports d'examen des décès d'enfants que nous transmet le Bureau du coroner. Des noms sont rayés pour protéger la vie privée, mais on y trouve tous les détails expliquant la mort de l'enfant. Ces détails nous aident à suivre l'évolution et les tendances au chapitre des services et ils peuvent servir à protéger les jeunes gens pris en charge par les divers réseaux d'aide à l'enfance et les autres jeunes gens de l'Ontario.

Le ministère refuse également de fournir au Bureau de l'intervenant les renseignements sur les plaintes des jeunes relatives aux agressions que leur feraient subir certains employés des centres pour les jeunes. Sans ces renseignements, l'Intervenant provincial ne dispose d'aucun moyen pour confirmer qu'une enquête en profondeur sur ces agressions a été réalisée ni pour savoir si des mesures préventives ont été prises. Le Bureau de l'intervenant a écrit au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse à ce propos et s'est adressé au tribunal pour avoir accès à ces rapports d'enquête de manière à pouvoir s'acquitter comme il se doit de son mandat pour aider ces jeunes gens. Au moment de la rédaction du présent rapport, nous attendons la décision du tribunal.

SANS CES RENSEIGNEMENTS, L'INTERVENANT PROVINCIAL NE DISPOSE D'AUCUN MOYEN POUR CONFIRMER QU'UNE ENQUÊTE EN PROFONDEUR SUR CES AGRESSIONS A ÉTÉ RÉALISÉE NI POUR SAVOIR SI DES MESURES SUBSÉQUENTES ONT ÉTÉ PRISES.

« ASHLEY SMITH ÉTAIT UNE TRÈS JEUNE FEMME QUI A SUBI DES TRAITEMENTS ABOMINABLES LORSQU'ELLE ÉTAIT INCARCÉRÉE ET NOUS VOULONS UN EXAMEN COMPLET. NOUS VOULONS QUE SA SITUATION SOIT EXAMINÉE DE FAÇON INTELLIGENTE »

— IRWIN ELMAN, INTERVENANT PROVINCIAL

DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ



Du point de vue des jeunes

Depuis que le bureau est devenu indépendant, son personnel assure le suivi des appels qu'il reçoit de jeunes sur leurs droits en matière de santé. Beaucoup de jeunes gens ont l'impression que des décisions personnelles importantes entourant leur santé sont prises par d'autres ou que leurs demandes pour participer plus activement aux décisions portant sur les soins de santé qu'ils reçoivent ne sont pas prises au sérieux. Certains jeunes ont dit (i) qu'ils se sentaient contraints à subir un traitement (ii) qu'ils ne pouvaient pas recevoir le traitement souhaité (iii) que des renseignements personnels à leur sujet étaient divulgués de façon inappropriée (iv) qu'ils étaient « surmédicamentés » ou (v) qu'on leur donnait peu ou pas d'information sur les soins qu'ils recevaient.

Le bureau a décidé d'intervenir sur ces préoccupations soulevées par les enfants et les jeunes relevant de son mandat. Deux jeunes gens ont été embauchés pour travailler avec le personnel du Bureau à la production d'un outil multimédia pour fournir aux jeunes et aux fournisseurs de services de l'information détaillée et facile à comprendre sur les droits des enfants et des jeunes en matière de santé. Leur tâche a été d'animer des ateliers interactifs avec d'autres jeunes et à former et coordonner des volontaires pour qu'ils participent à l'élaboration des contenus de l'outil multimédia. L'équipe a utilisé une démarche d'inclusion et d'étroite collaboration dans la préparation des ordres du jour et des plans de travail, pour examiner les différentes mesures législatives et conventions relatives aux droits des jeunes gens en matière de santé, pour établir des priorités d'action et pour trouver des façons d'inclure un plus grand nombre de jeunes dans la conception de l'outil. L'équipe a également soutenu et encouragé les jeunes à participer à des comités consultatifs pour continuer à promouvoir et à défendre dans leur propre milieu les droits des jeunes en matière de santé. Des groupes interactifs et différentes plateformes sur Internet seront utilisés pour rejoindre les jeunes gens. Le bureau entend travailler en collaboration avec le système de garde sous-tutelle pour faire de la sensibilisation et aider à changer la façon dont les droits des jeunes en matière de santé sont appliqués dans les réseaux de garde pour les enfants et les jeunes.



***Cheyanne Ratnam** et **Euan Hwang** sont les deux leaders jeunes du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes affectés au dossier des droits en matière de santé.*

SANTÉ MENTALE POUR ENFANTS

Le 22 juin 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé *Esprit ouvert, esprit sain*, une stratégie globale en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui accorde la priorité aux enfants et aux jeunes durant les trois prochaines années. Les nouveaux investissements ont commencé en 2011 et ils atteindront 93 millions par année en 2013-2014. Puisque le mandat du bureau consiste à être le porte-parole et à amplifier la voix des enfants et des jeunes, nous avons décidé de mettre en place un mécanisme pour parler directement aux jeunes et pour qu'ils décrivent les services qu'ils souhaitent recevoir et le soutien dont ils ont besoin pour conserver ou retrouver leur santé mentale. En tout, 46 jeunes ont participé à six séances distinctes de consultation organisées dans Peterborough. L'information recueillie a été résumée et retournée aux jeunes pour recevoir leurs commentaires.

Les jeunes ont dit vouloir des services et du soutien dans les domaines de l'éducation, des loisirs, des services communautaires et des relations. Ils ont aussi parlé de besoin d'un sentiment d'appartenance, d'un endroit sûr où se réunir entre jeunes, de conditions de vie décentes, de modèles de comportements adultes et d'une gamme complète de services de soutien. Comme le hazard fait bien les choses, ils veulent ce que nous avons promis de leur donner. Ces thèmes correspondent aux droits décrits dans la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, notamment un espace communautaire pour les enfants et les jeunes, les principes de non-discrimination et d'intérêt supérieur, un niveau de vie adéquat, la liberté d'expression, le droit de jouer, le droit à la santé et aux services de santé.

LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Le Bureau de l'intervenant considère depuis longtemps que l'intimidation est un problème systémique de santé communautaire. Notre inquiétude s'accroit à la suite du suicide récent d'enfants victimes d'intimidation et de la campagne de sensibilisation It Gets Better à l'égard de l'intimidation dont sont l'objet les jeunes lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transsexuels, intersexués et les personnes en questionnement, bispirituelles et assimilées (LGTTTIQQ2SA). L'intimidation a des conséquences non seulement pour les victimes, mais aussi pour les personnes qui en sont témoins et pour le reste de la collectivité

Les jeunes qui relèvent du mandat du bureau sont souvent victimes d'intimidation. Les jeunes autochtones vivant dans les réserves ou en milieu urbain, les jeunes qui ont des besoins particuliers ou des problèmes de santé mentale, les jeunes qui vivent dans des refuges, des familles d'accueil ou des foyers de groupes, les jeunes de la rue et les jeunes dans le système de justice juvénile sont exposés à ce type de violence et d'agression. L'intimidation qu'ils subissent s'additionne aux autres problèmes auxquels ils font face et qui les empêchent de se réaliser pleinement, de poursuivre leurs études ou de vivre à l'abri du racisme, de la marginalisation et de l'exclusion.

Étant donné que les jeunes relevant de notre mandat peuvent être victimes d'intimidation ou auteurs d'intimidation, nous sommes conscients que toute mesure législative pour contrer l'intimidation nous touchera. En 2012, le personnel du Bureau s'est associé à des jeunes pour rédiger un mémoire entourant le Projet de loi 13 : Loi modifiant la Loi sur l'éducation en ce qui a trait à l'intimidation et à d'autres questions et le projet de loi 14 : Loi pour proclamer une semaine de la sensibilisation à l'intimidation et à la prévention dans les écoles. Le mémoire s'est appuyé sur des examens qu'avait effectués dans le passé le bureau sur l'intimidation, sur un sondage en ligne et sur des groupes de discussion avec des jeunes. Il a été soumis au Comité permanent de la politique sociale à Queen's Park.

Cette démarche sera suivie d'autres initiatives du même genre. Nous sommes conscients que l'intimidation est un problème complexe et nécessite des actions soutenues à l'échelle de la province, des actions dont doivent être parties prenantes les jeunes, les adultes aidants, le gouvernement, les écoles, les organismes de services, les familles et les fournisseurs de services pour réduire les facteurs de risque qui exposent les jeunes vulnérables à être victimes d'intimidation ou à être auteurs d'intimidation.

Du point de vue des jeunes

L'intimidation est chose fréquente dans les écoles et dans les établissements relevant du mandat du Bureau de l'intervenant. Le bureau souhaitait fournir une occasion aux jeunes d'exprimer leur point de vue sur la loi proposée pour lutter contre l'intimidation afin de la rendre plus efficace.

Le personnel du bureau s'est tourné vers le milieu, a créé un groupe de travail composé de jeunes et leur a expliqué en termes faciles à comprendre ce que contenait la loi proposée par le gouvernement de l'Ontario. Le personnel du Bureau a soutenu le groupe de travail et a facilité sa participation à la rédaction du mémoire déposé au Comité permanent de la politique sociale à Queen's Park. Les jeunes ont aimé pouvoir redonner un peu de ce qu'ils avaient reçu, de contribuer à la collectivité et d'aider à modifier des lois ontariennes pour protéger les jeunes. Ils ont aussi aimé faire entendre leur voix et apprendre à participer à un processus politique dans le but d'apporter des changements positifs pour les jeunes.

Deux recommandations clés ont été formulées à partir des commentaires fournis par les jeunes : 1) la participation nécessaire des jeunes à toutes les discussions entourant la planification de services de santé mentale et 2) les écoles et les centres communautaires devraient travailler en partenariats avec services de santé mentale ou être un portail d'accès puisque les jeunes ont déjà des liens avec ces établissements.

Donovan O'Neil Allen *est un étudiant qui a travaillé au dossier de lutte contre l'intimidation pour le compte du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario.*

JEUNES GENS AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX OU DES INCAPACITÉS

L'expression « besoins spéciaux », qui est utilisée pour synonyme « d'incapacités », désigne divers états incluant, notamment, les incapacités physiques, intellectuelles, affectives et de développement ainsi que les maladies chroniques, graves ou mortelles. Beaucoup de familles et d'aidants d'enfants ayant des problèmes de développement ou des incapacités physiques sont aux prises en 2012 avec des difficultés financières et émotionnelles extrêmes. Beaucoup luttent pour que leurs droits soient respectés et que le gouvernement et les réseaux des services répondent à leurs besoins. Beaucoup d'enfants ne se réaliseront pas pleinement parce que les systèmes dont ils dépendent pour du soutien (système scolaire, d'aide à l'enfance, institutionnel ou thérapeutique) ne répondent à leurs besoins.

INTERVENIR AVEC ET POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Une partie importante des appels reçus au bureau ont trait à des enfants qui ont des besoins spéciaux. Plus de 60 pourcent de ces appels concernent l'accès aux services à domicile et dans le milieu où vivent les enfants, notamment les services de répit, les soins infirmiers, les soins personnels, les programmes et la thérapie intensive. Toutefois, beaucoup de programmes destinés à ces enfants sont sous-financés, ont de longues listes d'attente ou ne conviennent pas aux jeunes dont le niveau de besoins est plus élevé. Et 20 pourcent des appels reçus concernent les placements en institution. Cela survient habituellement quand la famille biologique ou la famille d'accueil n'est plus en mesure de supporter le fardeau financier, émotionnel ou physique de s'occuper de l'enfant. Les agents d'intervention en droits individuels viennent en aide à ces enfants, ces jeunes, ces familles et ces professionnels qui travaillent auprès d'eux, c'est-à-dire leurs agents d'intervention naturels, en les dirigeant vers les services de soutien appropriés offerts dans la collectivité, en les aidant à avoir accès aux procédures d'appel et de résolution, et souvent apportant leurs dossiers à l'attention du ministère.

ALLIÉS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Le Bureau de l'intervenant est doté d'un comité consultatif sur les besoins spéciaux composé de membres de son personnel, de jeunes gens et d'autres personnes qui ont de l'expérience dans le domaine des besoins spéciaux et des incapacités. Le comité invite régulièrement des jeunes, des parents, des professionnels et des représentants du gouvernement à prendre la parole lors de ses rencontres. Ces réunions permettent au personnel du bureau d'être toujours au courrant des problèmes urgents et émergents auxquels font face les enfants et les jeunes qui ont différentes capacités. Le comité est l'occasion pour les membres du personnel du bureau de travailler auprès des jeunes, des familles, des fournisseurs de services et du gouvernement à établir des priorités et à modifier des politiques ou des programmes pour faire en sorte que les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux reçoivent le niveau de soins et de soutien dont ils ont besoin. Récemment, le bureau a travaillé en collaboration avec le programme de santé mentale de l'hôpital pour enfants malades (i) à la réimpression et à l'adaptation au contexte canadien d'un document de recherche sur le dépistage développemental des enfants confiés à l'aide à l'enfance (ii) à la formulation d'un énoncé de position pour les enfants et les jeunes relevant de notre mandat qui ont une santé fragile ou qui dépendent de la technologie et (iii) à la mise en oeuvre d'une initiative axée sur les besoins des enfants et des jeunes atteints des troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF).

Du point de vue des jeunes

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS SPÉCIAUX

Mère Térésa de Calcutta a dit un jour: « Nous ne pouvons pas faire de grandes choses, mais nous pouvons faire de petites choses avec un grand amour ». Le comité sur les besoins spéciaux du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario concentre ses efforts sur les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux. Sa fonction est de travailler avec des jeunes qui ont des besoins spéciaux pour porter et amplifier leur voix et s'assurer que leurs besoins et leurs droits sont respectés par les fournisseurs de soins. La vie est parfois plus difficile pour les jeunes ayant des besoins spéciaux parce qu'ils se font dire depuis leur plus jeune âge qu'ils ont besoin d'être « réparés ». Les systèmes sont des mécanismes institutionnels régis par des politiques et des mandats qui ont souvent une vision compartimentée. Il est crucial pour les personnes qui travaillent à l'affirmation des droits des jeunes et défendent leur intérêt supérieur de garder en mémoire que les jeunes qui ont des besoins spéciaux sont d'abord et avant tout des jeunes et que leurs besoins particuliers ne sont qu'un aspect de ce qu'ils sont globalement. Comme tous les jeunes, ils sont à la recherche de la personne ou du moment qui les rassurera et leur confirmera qu'ils sont parfaits tels qu'ils sont. Que cela serve à nous rappeler qu'il n'est pas nécessaire de poser des gestes grandioses pour agir positivement sur la vie d'un enfant. En fin de compte, c'est votre réassurance, le temps que vous leur consacrez et la manière dont vous les faites sentir à propos d'eux-mêmes qui auront véritablement un effet durable et positif.



Crystal Chin *est une jeune qui siège au comité consultatif sur les besoins spéciaux du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario.*

TROUBLE DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION FŒTALE (TSAF)

Le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) touche environ neuf enfants sur mille nés au Canada et constitue la principale cause de déficience développementale chez les enfants canadiens (Agence de santé publique du Canada, 2007).[1] Fuchs et col. (2005) ont trouvé des cas diagnostiqués ou soupçonnés d'un TSAF chez 17 p. cent des enfants pris en charge.[2] Hutson (2006) a déterminé, pour sa part, qu'environ 50 p. cent des enfants pris en charge en Alberta étaient atteints de TSAF.[3] Il s'agit également d'un problème dont les effets sont dévastateurs dans les communautés autochtones de l'Ontario. Même si on ne sait pas combien de jeunes relevant de notre mandat sont atteints du TSAF, les données provenant des autres provinces donnent à penser qu'il s'agit d'une question sur laquelle doit se pencher le Bureau de l'intervenant.

L'Intervenant provincial reçoit des demandes pour intervenir et s'assurer que les enfants et les jeunes atteints de TSAF reçoivent les soins et les services dont ils ont besoin pendant leur prise en charge et une fois qu'ils ont dépassé l'âge d'admissibilité au système d'aide à l'enfance. Les appels que reçoit le bureau viennent de jeunes, d'agents d'intervention naturels, de personnes qui prennent soin de ces enfants et de fournisseurs de services.

Le Bureau de l'intervenant croit qu'il est important de parler directement avec les jeunes diagnostiqués et non diagnostiqués TSAF qui relèvent de son mandat. Il veut unir ses efforts aux leurs pour réclamer des mesures qui feront que les soins qu'ils reçoivent correspondent à leurs besoins. Au printemps de 2012, quelques jeunes atteints de TSAF ont été invités par le bureau à venir raconter leurs expériences et les défis que présente le fait de vivre avec ce syndrome. Ces jeunes étaient contents de savoir que le bureau allait tendre la main à d'autres enfants et jeunes atteints pour connaître leurs opinions et mieux comprendre ce qu'ils vivent. Certains de ces jeunes travaillent actuellement avec des employés du bureau à formuler des questions pertinentes à poser et à animer les discussions. Les renseignements obtenus dans ces rencontres vont aider le bureau à adopter l'approche qu'il faut pour intervenir en faveur de ces jeunes.

1. Agence de santé publique du Canada, *Trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF)* (Ottawa, ASPC, 2005), 8.
2. Don Fuchs, "Children with FASD-Related Disabilities Receiving Services from Child Welfare Agencies in Manitoba", *International Journal of Health and Addiction* 8 (2010): 232.
3. J. Hutson, "A Prenatal Perspective on the Cost of Substance Abuse in Canada", Journal of FAS International, 4 (2006), 1-4, as referenced in Don Fuchs, "Children with FASD-Related Disabilities Receiving Services from Child Welfare Agencies in Manitoba", *International Journal of Health and Addiction* 8 (2010): 232.

« [LE] SYSTÈME A BESOIN DE PLUS DE JEUNES QUI EN ONT FAIT PARTIE POUR PARLER DES PROBLÈMES. TU NE PEUX PAS COMPRENDRE SI TU N'ES PAS PASSÉ PAR OÙ ON PASSE. C'EST AU-DELÀ DE CE QUE TU PEUX ESSAYER DE COMPRENDRE. »

— JEUNE PARTICIPANT

Du point de vue des jeunes

LE PROJET DU TROUBLE DE SPRECTRE DE L'ALCOOLISATION FOETALE

Le bureau entend aller vers les jeunes atteints de TSAF en 2013 pour mieux comprendre leurs besoins et leurs priorités. Présentement, un jeune atteint de Trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) aide le bureau à formuler des questions pour sonder les enfants et les jeunes atteints de TSAF. Ce jeune croit qu'il est important de parler directement aux jeunes atteints de TSAF parce qu'ils sont les véritables « experts » de ce que c'est que de vivre avec le syndrome.

Il est vrai que le TSAF est un sujet sensible, mais le bureau croit qu'il est important de permettre aux jeunes de s'exprimer et de partager leurs expériences entre eux et avec les personnes qui s'occupent d'eux. Même pour les jeunes atteints de TSAF, il reste beaucoup à apprendre en écoutant les autres raconter leurs histoires et leurs expériences. Chacun a sa propre stratégie pour faire face au syndrome et sa propre expérience des effets du TSAF sur sa vie. La même chose s'applique aux personnes qui prennent soin de ces enfants et aux professionnels qui interviennent auprès d'eux. Ils apprennent également en étant réceptifs à de nouvelles idées, en écoutant les jeunes et en partageant leurs propres connaissances et expériences avec les autres.

Après avoir entendu ces jeunes, nous espérons pouvoir entretenir une conversation avec les personnes qui s'occupent d'eux et les experts afin que tous travaillent ensemble à améliorer le système d'aide à l'enfance de l'Ontario et à s'assurer que les jeunes atteints de TSAF reçoivent de meilleurs services.

Préparé par un jeune qui travaille au projet de TSAF pour le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario.

TU N'ES PAS SEUL(E)







Au lieu d'organiser une journée locale de la fierté, le Bureau de l'intervenant a décidé de lancer une initiative qui aura des effets à long terme sur la vie quotidienne des jeunes lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transsexuels, intersexués et personnes en questionnement, bispirituelles et assimilées (LGBTTIQ2SA) de l'Ontario relevant de notre mandat. Nous voulions aussi, par cette initiative, transmettre aux enfants et aux jeunes le message suivant nous sommes là pour eux, ils ont le droit de se sentir en sécurité, à l'abri de toute forme de discrimination, peu importe leur identité sexuelle ou leur identité de genre, et ils ne sont pas seuls. L'idée de produire une vidéo s'est imposée parce qu'elle pourrait être visionnée par des jeunes sur Internet ou sur DVD par ceux qui n'avaient pas accès à un ordinateur.

Le comité organisateur a invité des jeunes à raconter leur histoire et à transmettre le message à d'autres jeunes de participer à la vidéo. On les a encouragés à se faire entendre, à partager leur vécu et à exprimer leurs idées pour changer les choses. Les récits des participantes et des participants ont été enregistrés et compilés en une vidéo émouvante et inspirante. La vidéo Tu n'es pas seul(e) a été distribuée dans toute la province et on peut la visionner sur le site Web du Bureau de l'intervenant *http://provincialadvocate.on.ca/youarenotalone/fr/index.htm*.

La vidéo a été lancée au cours de la semaine de la Fierté de Toronto, le 25 juin 2012, lors d'une activité à laquelle ont participé plus de 130 jeunes gens et adultes. Le Bureau de l'intervenant a invité pour l'occasion des jeunes LGBTTIQ2SA du système d'aide à l'enfance, du système de santé mentale pour enfants et du système de justice pour les jeunes, des enfants et des jeunes à besoins spéciaux, des élèves des écoles provinciales et d'application et des jeunes des Premières nations. La vidéo invite les jeunes à soumettre des récits, des poèmes, des photos, des vidéos, des textes dits ou d'autres formes d'expression qui traduisent le vécu des jeunes confiés aux soins de la Province et à proposer leurs idées pour améliorer ces systèmes et les rendre plus accueillants pour les jeunes LGBTTIQ2SA.



Les jeunes sourds confiés aux sociétés d'aide à l'enfance se sentent très seuls parce qu'il y a peu d'autres jeunes sourds dans ces milieux et peu d'employés capables d'utiliser le langage des signes. Aussi, à moins d'avoir les services d'un interprète en langage des signes pour les aider à communiquer, ces jeunes peuvent se sentir exclus du système, isolés et seuls. Les jeunes sourds pris en charge ont l'impression que le personnel des sociétés d'aide à l'enfance ne les comprend pas et ne comprend pas leur langage, leur culture ni leurs besoins particuliers. Quand une personne ne peut pas parler ou communiquer avec ceux qui lui fournissent des services et des soins, il est facile pour elle de se sentir incomprise et comme si elle est la moins importante au monde. Et le fait d'être LGBTTIQ2SA amplifie le problème.

Du point de vue des jeunes

Les jeunes sourds qui ont travaillé sur les dossiers des *jeunes qui franchissent l'âge d'admissibilité* et de *Tu n'es pas seul(e)* du Bureau de l'intervenant ont acquis des connaissances exceptionnelles. Ils ont été mis en contact avec d'autres jeunes pris en charge dont les récits sont comparables aux leurs et ils ont constaté qu'ils n'étaient pas seuls. Le bureau les a encouragés et leur a donné la chance de faire entendre leurs voix et d'exprimer leurs sentiments et leurs préoccupations à l'égard des réseaux de soins de l'Ontario. Les jeunes malentendants ont appris que les jeunes « entendants » avaient aussi leur lot d'obstacles à surmonter. Le thème *Tu n'es pas seul(e)* est puissant parce qu'il saisit le sentiment que beaucoup de jeunes ont d'être les seuls à lutter contre le « système ». Pouvoir s'exprimer et participer à la vidéo *Tu n'es pas seul(e)* est important pour les jeunes sourds ou pour ceux qui ont d'autres incapacités et qui se sentent invisibles et ont l'impression que le réseau des soins ignore leurs besoins ou ne les comprend pas. La vidéo *Tu n'es pas seul(e)* produite par le bureau aidera à porter les besoins des jeunes sourds à l'attention du public et du réseau des soins et inspirera d'autres jeunes qui ont des incapacités et veulent faire valoir leurs droits.



Eric Savage *est un ancien élève de l'école provinciale pour les sourds de Milton en Ontario et un des jeunes leaders des Audiences publiques des jeunes ayant franchi l'âge d'admissibilité et du projet Tu n'es pas seul(e).*

ÉCOLES PROVINCIALES ET D'APPLICATION

Les agents d'intervention du bureau se rendent tous les mois dans les écoles provinciales pour les élèves sourds, les élèves aveugles, les élèves sourds et aveugles et les élèves qui ont des troubles d'apprentissage. En plus de s'occuper de dossiers individuels, le personnel du Bureau de l'intervenant travaille dans les écoles provinciales et d'application à relever et à corriger les problèmes d'ordre systémique entourant les droits de la personne et les obstacles qui empêchent de fournir des services qui répondent aux besoins. Un des problèmes soulevés par les élèves dans plusieurs de ces écoles concernait le fait de ne pas pouvoir utiliser Internet pour communiquer avec les membres de leur famille à cause des politiques de l'école ou de problèmes systémiques. Cette question touche particulièrement les élèves sourds qui ne peuvent pas se servir du téléphone comme moyen de communication principal avec leur famille. En 2012, le Bureau de l'Intervenant a présenté de l'information aux administrateurs scolaires au nom des élèves et a également facilité la participation des élèves à l'examen des moyens techniques et informatiques pour les élèves en résidence menée par la Direction des écoles provinciales. Nous nous réjouissons de constater que la voix des élèves a été entendue dans le cadre de cet examen et qu'aujourd'hui l'accès à divers moyens de communication s'est grandement amélioré.

Le bureau a fait face à des obstacles qui nuisent à son travail en faveur des jeunes dans le réseau des écoles provinciales et d'application. Par exemple, la Direction des écoles provinciales soutient que le Bureau de l'Intervenant ne doit pas intervenir au nom d'un élève âgé de plus de 18 ans, doit se limiter à des interventions non officielles et ne doit pas entreprendre d'examen des écoles provinciales, et ce, même si un examen est demandé par les élèves qui fréquentent certaines des écoles. La décision du ministère de ne pas s'associer au bureau pour améliorer les mécanismes dont disposent les élèves pour faire valoir leurs droits nous déçoit. Nous sommes en désaccord avec le ministère de l'Éducation et nous utiliserons les ressources à notre disposition pour garantir les droits des élèves qui sont dans le réseau des écoles provinciales et d'application.

EXAMENS DES FOYERS DE GROUPE

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*, le Bureau peut procéder à des examens de foyers de groupe et intervenir en faveur des enfants et des jeunes qui vivent dans ces foyers. Les examens sont menés pour renseigner les jeunes gens sur nos services et les informer de leur droit de communiquer avec le bureau lorsqu'ils ont des questions ou des préoccupations à propos de leurs droits. Même si, en vertu de la *Loi*, les enfants peuvent appeler le Bureau de l'intervenant en tout temps et parler à un agent d'intervention en privé et sans délai, beaucoup d'enfants et de jeunes n'appellent pas. Nos visites servent à leur rappeler qu'ils ont le droit d'accéder à nos services.

Pour nous assurer que notre processus d'examen est pertinent et utile, cette année, le bureau a réuni un groupe de jeunes qui ont déjà vécu en foyer de groupe. Ils nous ont conseillés et éclairés quant aux questions à poser lorsque nos agents d'intervention effectuent un examen. Le questionnaire résultant de ces consultations a fourni à nos agents d'intervention un outil amélioré et fort utile pour obtenir une évaluation plus détaillée de la vie au quotidien des jeunes qui résident dans un foyer de groupe.

Trois foyers de groupe ont été examinés en 2012 et nous avons utilisé le questionnaire amélioré du bureau. Ces examens ont permis à nos agents d'intervention de documenter le vécu des jeunes dans chacun de ces foyers de groupe et à recueillir de l'information à partager avec les responsables de ces foyers pour améliorer leurs connaissances des droits des jeunes dont ils ont la charge. Ils ont aussi permis aux agents d'intervention de mettre à l'essai notre nouveau questionnaire et de l'améliorer au besoin.

Du point de vue des jeunes

Les examens des foyers de groupe sont une collaboration entre le bureau et les jeunes pour responsabiliser les foyers de groupe par rapport aux droits des enfants et des jeunes dont ils ont la charge. Les jeunes ont souvent l'impression que les systèmes conçus pour leur fournir des services et des soins ne fonctionnent pas et ignorent leurs droits. Des jeunes se plaignent de ne pas avoir accès lorsqu'ils en ont besoin au Bureau de l'intervenant ou de vivre dans des conditions insatisfaisantes qui ne respectent même pas les normes du gouvernement.

Grâce aux examens des foyers de groupe, les jeunes ont pu exiger des comptes de leurs fournisseurs de services. En travaillant avec le Bureau de l'intervenant, ils ont pu conseiller les agents d'intervention à propos des questions à poser et des aspects à vérifier lorsqu'ils procèdent à l'examen d'un foyer de groupe. Les jeunes bénévoles qui participent à ce projet croient que c'est utile de porter et d'amplifier la voix des jeunes, qu'il les aide à faire respecter leurs droits sans délai et qu'il améliore leur qualité de vie en foyer de groupe. La participation des jeunes fait également en sorte que les modifications apportées au système dans la foulée de ces examens sont pertinentes et appropriées et qu'elles répondent à leurs véritables besoins.

Michele Farrugia *est un jeune bénévole associé au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario. Il contribue aux examens des foyers de groupe. Il est aussi membre du groupe de travail du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse sur les jeunes qui ont atteint l'âge d'admissibilité au système.*

LES JEUNES ONT SOUVENT L'IMPRESSION QUE LES SYSTÈMES CONÇUS POUR LEUR FOURNIR DES SERVICES ET DES SOINS NE FONCTIONNENT PAS ET IGNORENT LEURS DROITS.



ALLER DE L'AVANT : RÔLE DES MÉDIAS SOCIAUX DANS LE TRAVAIL DU BUREAU DE L'INTERVENANT



Du point de vue des jeunes

Le Bureau de l'intervenant demeure prudent lorsqu'il est question d'utiliser les médias sociaux dans les initiatives qu'il entreprend en collaboration avec des jeunes. Le bureau s'est inquiété de l'utilisation de la technologie et de ses effets sur la vie privée, le contrôle des contenus et la sécurité de l'information transmise ou affichée en ligne. Après avoir étudié très attentivement la question, le bureau a fourni aux jeunes associés à bon nombre de ses activités une formation sur l'utilisation des médias sociaux et de l'encadrement pour qu'ils se servent avec prudence de leurs nouvelles habiletés.

Les médias sociaux ont donc représenté un volet important de nos activités visant à rejoindre les jeunes cette année. Par l'entremise de sites populaires de réseaux sociaux, le bureau a pu diffuser des documents détaillés, publier des vidéos clips sur ses activités et informer les jeunes, nos partenaires communautaires et divers intervenants à propos de ses activités, notamment les projets *Notre voix, notre tour* et *Tu n'es pas seul(e)*. Les médias sociaux se sont avéré un moyen efficace de susciter l'intérêt de jeunes et d'autres personnes qui n'ont pas directement accès aux activités du Bureau. Les médias sociaux ont été un véhicule efficace pour promouvoir le travail du bureau et ils nous ont aidés à réaliser notre mandat de porter et d'amplifier la voix des jeunes.

L'utilisation des médias sociaux pour relier les jeunes au bureau et les jeunes entre eux a été d'une grande valeur et a augmenté substantiellement notre capacité de communiquer aux autres la façon de penser et les idées des jeunes. Les médias sociaux ont étendu la portée des initiatives qui comptent énormément pour les jeunes qui y participent, surtout les jeunes LGBTTIQQ2SA ou ceux qui sont pris en charge par le système d'aide à l'enfance.

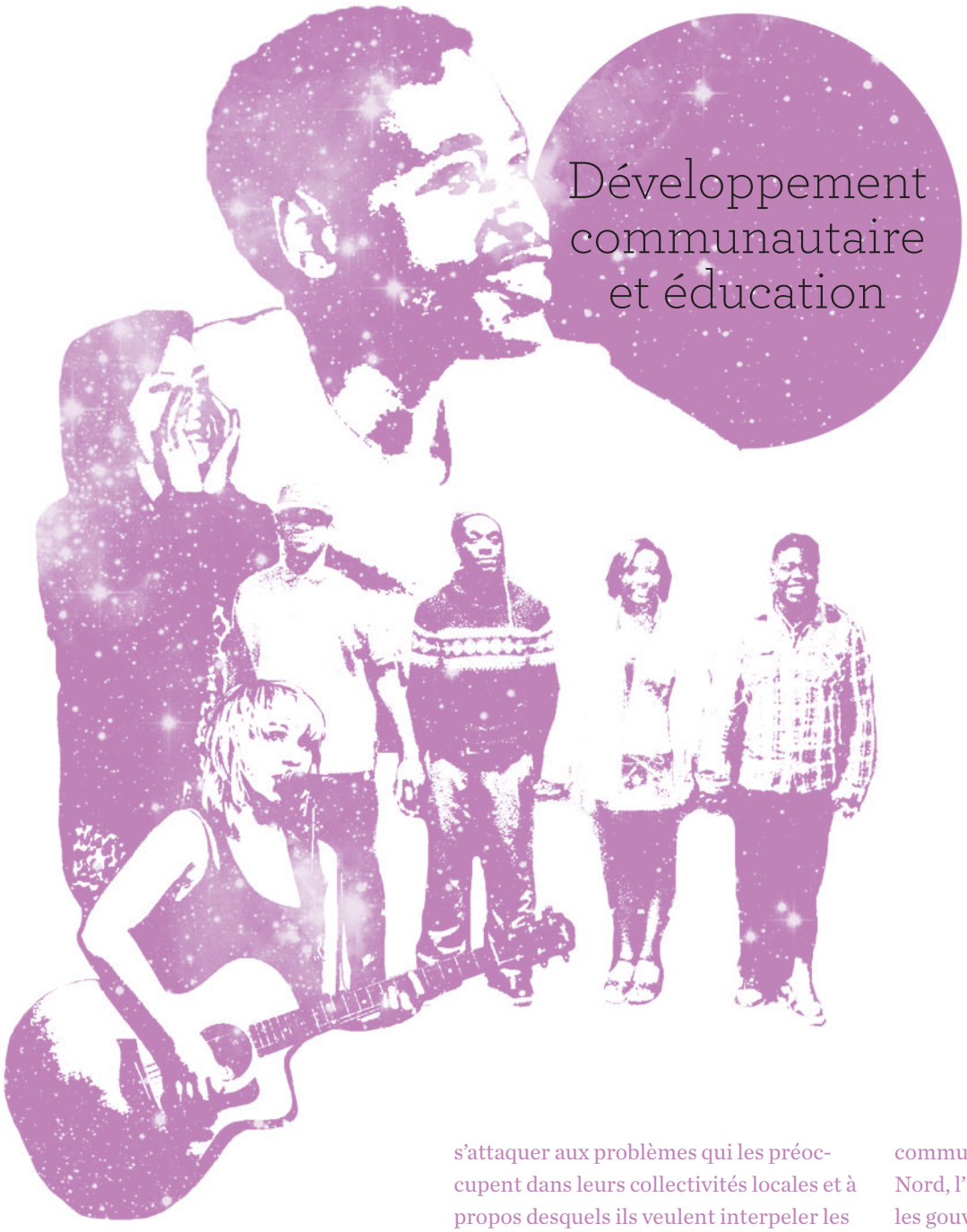
Travailler à ces initiatives a été une leçon d'humilité. L'expérience acquise par certains jeunes, qui ont commencé à titre de bénévoles puis sont devenus responsables d'une activité, n'a pas de prix. Cela leur a permis de grandir et d'acquérir de la maturité, de comprendre ce que cela signifie de parler en leur nom propre et au nom d'autres qui sont dans le besoin. Les jeunes se sont ouverts à différentes façons de voir le monde et à étendre leur vision de ce qui est possible. L'initiative *Notre voix, notre tour* est en train de sensibiliser le système d'aide à l'enfance à différentes réalités et de le changer en profondeur. L'initiative *Tu n'es pas seul(e)* favorise la compréhension et sensibilise les jeunes, les enseignants, les élus, les travailleurs sociaux ou d'autres adultes dans le réseau des soins et des services aux besoins des jeunes LGBTTIQQ2SA. Ces initiatives contribuent à poser les questions aux bonnes personnes pour améliorer les conditions de vie des jeunes et le respect de leurs droits et pour mieux répondre aux besoins des jeunes en Ontario. Les médias sociaux ont été très importants pour diffuser le message.



***Wendy Hayes** était la responsable du dossier des médias sociaux dans le cadre de Notre voix, notre tour pour le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario.*



***Jacob Fraboni** est un étudiant. Il est un des responsables du dossier des médias sociaux dans le cadre de Notre voix, notre tour et de Tu n'es pas seul(e), deux initiatives du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario*



Développement communautaire et éducation

L'approche du Bureau de l'intervenant en matière de développement communautaire est étroitement liée à l'ouverture vers les jeunes et à la participation active de ceux-ci à son travail d'intervention et d'éducation sur leurs droits. Nos conseillers et conseillères en développement communautaire ont soutenu les jeunes et les ont aidés à se rassembler pour s'attaquer aux problèmes qui les préoccupent dans leurs collectivités locales et à propos desquels ils veulent interpeler les divers ordres de gouvernement. Durant l'année qui s'achève, l'établissement de partenariats locaux a été une priorité. En matière de développement communautaire, le bureau travaille avec un vaste éventail de partenaires : des programmes de travail auprès des enfants et des jeunes, des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire, des enseignantes et des enseignants des écoles primaires des communautés autochtones isolées du Nord, l'Organisation des Nations unies, les gouvernements fédéral et provinciaux et les dirigeants des Premières nations, les organismes provinciaux et nationaux œuvrant auprès d'immigrants et de réfugiés et les diverses communautés culturelles qui composent l'Ontario. Son but est de sensibiliser tous ces acteurs à son rôle, de leur faire connaître les services d'intervention qu'il fournit et de leur faire mieux comprendre les lois qui garantissent les droits des enfants et des jeunes.

LES JEUNES AMPLIFICATEURS



La voix la plus puissante pour les enfants et les jeunes est leur propre voix. C'est la raison pour laquelle le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario est constamment à la recherche d'occasions d'associer des jeunes de toute la province à son travail d'intervention en leur faveur. Il y a quatre ans, la décision fut prise de recruter un groupe de jeunes pour travailler en collaboration avec l'équipe de développement communautaire à la planification du travail et à la réalisation des activités du bureau. Ces jeunes se sont donné le nom de *jeunes amplificateurs* pour décrire leur travail qui consiste à faire entendre la voix des jeunes. Les jeunes amplificateurs travaillent avec l'équipe de développement communautaire du bureau à rejoindre les jeunes, ils appuient le bureau dans ses initiatives et ils lancent leurs propres activités de sensibilisation et d'éducation sur les droits.

Présentement, l'équipe compte quatre jeunes amplificateurs travaillant au bureau de Toronto. Par leurs présentations et leurs exposés, ils aident d'autres jeunes à comprendre le travail du Bureau de l'intervenant. Ils enrichissent de leurs expériences de vie et de leur réflexion tous les projets du bureau, les activités spéciales et les rapports auxquels ils contribuent.

Les jeunes amplificateurs participent à plusieurs initiatives, notamment à *Histoire de cheveux*, au forum jeunesse *Plumes de l'espoir* et à une activité lancée par les jeunes amplificateurs, *Journée d'éducation sur les droits*. Il s'agit des premiers jets d'un projet visant à intégrer un programme d'éducation sur les droits dans toutes les écoles de l'Ontario. Ils ont aussi mis sur pied le magazine des amplificateurs, un forum d'écriture créé pour fournir aux jeunes une tribune où partager leurs histoires ou leurs préoccupations et parler de leurs droits.

POÈME

Laissez-nous pousser comme les champs au printemps.
Laissez-nous danser au rythme de la joie.
Ça ne coûte pas plus cher, pour autant!
Je vous en prie, écoutez-moi, ne me rejetez pas.
Nous demandons peu, mais nous avons des droits.
Que vous les respectiez, tous les jours, voilà notre combat.

— **"B"**

POÈME

Choisis d'être toi.
Choisis.
Choisis d'avoir le choix.
Utilise ta voix.
Quel pouvoir dans cette terre de liberté!

— **"K"**

POÈME

Chacun à son propre rythme.
Nous ne sommes pas tous parfaits.
Nous avons tous besoin de soins.
Chacun à notre façon.
N'allez pas croire que toutes les fleurs sont pareilles
Comme une fleur,
Nous avons tous besoin de trois choses :
Liberté, amour, paix
Sans cela, rien à faire, nous ne nous réaliserons pas.

— **"N"**

HISTOIRE DE CHEVEUX



Histoire de cheveux est une initiative mise en œuvre par le Bureau de l'intervenant durant le Mois de l'histoire des Noirs en 2012 pour rejoindre les jeunes et stimuler leur participation. Le bureau a travaillé avec les jeunes à la mise sur pied de cette initiative en réponse à des observations glanées de nos examens, à des rencontres avec de jeunes Noirs et des organismes offrant des services à cette communauté et à de nombreux appels reçus de jeunes Noirs pris en charge par le système d'aide à l'enfance de l'Ontario. Les jeunes réclamaient une initiative qui déborderait le cadre du Mois de l'histoire des Noirs afin de maintenir l'accent sur les droits, les revendications, la culture et les services fournis aux jeunes Noirs dans les réseaux de l'aide à l'enfance, de la justice juvénile et de la santé mentale pour enfants, dans les refuges et dans les autres systèmes de soins.



L'initiative *Histoire de cheveux* a été conçue pour porter et pour amplifier la voix des jeunes Noirs pris en charge par nos réseaux de soins. L'initiative vise à enrichir les connaissances culturelles des jeunes Noirs, à leur inspirer de la fierté et à cultiver un sentiment positif à l'égard de leur identité. Elle les encourage à s'impliquer pour changer les choses et améliorer les réseaux de soins en Ontario.

En posant la question, « si mes cheveux pouvaient parler, que raconteraient-ils? », l'initiative fournit l'occasion aux jeunes Noirs pris en charge de lancer une discussion entourant leurs besoins. En favorisant le dialogue et la discussion entre les jeunes et les intervenants, nous les encourageons à formuler des recommandations pour changer le système et s'assurer qu'il répond mieux à leurs besoins.

Des jeunes ont participé à la planification et à la mise en œuvre de la première activité d'*Histoire de cheveux* en octobre 2012. Ils ont assumé divers rôles. Certains sont allés rencontrer des organismes pour diffuser l'information sur l'initiative, d'autres ont agi à titre de personnes ressources auprès des jeunes qui voulaient raconter leurs histoires sur film ou à l'aide d'un autre support média. L'initiative se poursuivra en 2013. Une fois Histoire de cheveux achevée, un rapport sera publié avec les recommandations des jeunes pour améliorer les soins fournis aux jeunes Noirs dans toute leur diversité

Du point de vue des jeuness

À l'aide de conversations franches et ouvertes, il est plus facile de comprendre les difficultés que rencontrent les jeunes Noirs pris en charge. Mais si aucune action ou aucun changement véritable ne découle de cet exercice de raconter leurs histoires, quel intérêt auront-ils à avoir confiance aux institutions qui sont censées s'occuper d'eux? Les jeunes ne demandent pas toujours des choses qui exigent plus d'argent. Beaucoup de changements peuvent survenir et beaucoup de leurs besoins peuvent être satisfaits simplement en modifiant un peu la façon dont les soins et les services sont fournis. Par exemple, les nouveaux professionnels qui arrivent sur le terrain ont besoin d'être formés et conscients du rôle que jouent les antécédents culturels sur les besoins des jeunes gens.

L'initiative *Histoire de cheveux* a été mise en place pour amorcer cette conversation. Elle a été l'occasion pour de jeunes Noirs d'entrer en lien les uns avec les autres et d'amorcer un dialogue avec des organismes communautaires et locaux, le gouvernement, des dirigeants d'établissements, des représentants communautaires, des leaders jeunes et des agents d'intervention du Bureau. L'activité était conçue pour que des jeunes ayant subi différentes formes de discrimination puissent partager leur vécu et leurs idées pour surmonter les obstacles qui leur donnent le sentiment d'être vulnérables dans les lieux mêmes où ils sont censés être soutenus et recevoir des soins.

Il reste beaucoup à faire dans le cadre de l'initiative *Histoire de cheveux*. Les jeunes Noirs doivent mieux connaître leurs droits et trouver dans leur identité culturelle de la force et de la fierté. Et lorsque le temps est venu de sortir du réseau des soins, ils doivent avoir accès à du soutien et posséder les habiletés requises pour être ou devenir autonome.



***Kiwayne Jones** est un jeune amplificateur au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et un leader jeune de l'initiative Histoire de cheveux.*

Histoire de cheveux est plus qu'une activité pour soutenir les jeunes de la communauté Noire. C'est une occasion pour les jeunes Noirs (i) de travailler en équipe (ii) d'apprendre à mieux communiquer et à mettre en pratique ces habiletés (iii) et de bâtir des relations de travail solides, constructives et efficaces. On a l'impression d'être une famille.



Pour beaucoup de leaders jeunes associés à cette initiative, travailler avec le Bureau de l'intervenant est une nouvelle expérience de travail. Tout le monde apprend à travailler de façon professionnelle, à organiser des consultations publiques, à parler devant un public de problèmes qui touchent les jeunes de la communauté noire et à bâtir des relations de travail avec d'autres jeunes dans la collectivité. Écouter les histoires d'autres jeunes, aider et redonner à la collectivité est inspirant et cela donne à tout le monde dans l'équipe le sentiment d'être important.

Avant Histoire de cheveux, la plupart des jeunes associés à l'initiative ne s'imaginaient pas les histoires qui pouvaient être racontées tout simplement autour du thème de l'entretien des cheveux des Noirs. Il est important pour les jeunes Noirs pris en charge d'être entendus et de pouvoir partager leur vécu. Tellement d'obstacles doivent être abolis pour que les jeunes Noirs puissent sentir que les personnes qui travaillent dans les divers réseaux de soins de l'Ontario respectent leurs droits et savent comment répondre à leurs véritables besoins. Il reste tant de choses à faire. Les besoins des jeunes femmes et des jeunes hommes noirs sont différents. Il faut aussi reconnaître que la communauté noire est diversifiée. *Histoire de cheveux* est un excellent début, mais il reste beaucoup à raconter.

***Noterlee Johnson** est un jeune amplificateur au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et un leader jeune de l'initiative Histoire de cheveux.*

Du point de vue des jeuness

L'initiative Histoire de cheveux a été mise pied par le personnel et les leaders jeunes du Bureau de l'intervenant pour aider à lancer la conversation sur le vécu des jeunes Afro-Canadiens dans les systèmes de justice pour les jeunes, d'aide à l'enfance et de santé mentale pour enfants et dans les autres systèmes. Le thème des cheveux a servi d'élément déclencheur pour explorer les lacunes des systèmes pour répondre aux besoins de jeunes Noirs et leur échec à développer chez ces jeunes les habiletés, la prise de conscience et le sentiment identitaire dont ils ont besoin pour faire des choix positifs dans leur vie.

Les leaders jeunes qui ont travaillé à cette initiative se sont rendu compte de tout ce qui restait à faire pour que le système vienne véritablement en aide aux jeunes Noirs. Par exemple, il est important que les jeunes Noirs voient des Noirs occuper des postes de gestionnaires et d'intervenants. Il est également important qu'ils voient que des membres de la communauté noire réussissent. Il est important qu'ils soient exposés à des modèles positifs qui leur montrent comment utiliser leurs talents et leur génie pour réaliser leurs rêves.

L'INITIATIVE HISTOIRE DE CHEVEUX EST LE DÉBUT D'UN MOUVEMENT POUR DONNER AUX JEUNES NOIRS LES MOYENS DE CHANGER DES CHOSES EN APPRENANT À DEVENIR LEURS PROPRES DÉFENSEURS.

L'initiative *Histoire de cheveux* est le début d'un mouvement pour donner aux jeunes Noirs les moyens de changer des choses en apprenant à devenir leurs propres défenseurs. Le message le plus important que transmet Histoire de cheveux est l'importance de bâtir des liens, de regrouper des voix et de dire aux élus que les jeunes Noirs pris en charge ont besoin d'intervenants informés et qu'ils ont besoin de l'appui soutenu des fournisseurs de services pour s'épanouir et réussir.



***Danian Walker** est un des cofondateurs du comité des jeunes amplificateurs du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et il y travaille depuis 2010. Il tient résolument à promouvoir l'éducation sur les droits dans toute la province. Il est également musicien et travaille à sa production.*

TRAVAILLER À TITRE DE LEADER JEUNE EST UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE ET GRATIFIANTE QUI ENSEIGNE AUX JEUNES LES HABILETÉS DONT ILS ONT BESOIN POUR PORTER ET AMPLIFIER LA VOIX DES JEUNES PRIS EN CHARGE.



Histoire de cheveux est une initiative unique en ce qu'elle a permis de mettre en lumière des problèmes auxquels font face les jeunes Noirs dans les systèmes de soins de l'Ontario. Toutes les personnes associées à l'initiative y ont travaillé avec dévouement et passion.

Ce genre d'exercice permet à tous ceux qui y travaillent de se découvrir et de découvrir les autres. Entrer en relation avec des jeunes pris en charge en Ontario et partager des histoires et des idées sur les droits, sur le manque de soutien et de services et sur les façons de se débrouiller face aux « systèmes » a eu comme effet d'ouvrir nos yeux, notre coeur et notre esprit. Les discussions ont été riches et remplies d'expériences pour le meilleur et pour le pire. Certaines histoires étaient trop difficiles à entendre et elles ont soulevé de fortes émotions. Ce sont ces récits et le fait de les entendre qui donnent toute son importance au travail d'accompagnement et de soutien des jeunes du Bureau de l'intervenant.

Travailler à titre de leader jeune est une expérience enrichissante et gratifiante qui enseigne aux jeunes les habiletés dont ils ont besoin pour exercer leur droit de parole et amplifier la voix des jeunes pris en charge. Nous ne sommes qu'au début du récit des expériences que vivent les jeunes dans le « système ». Toutefois, chaque étape franchie servira à enseigner aux jeunes qui font partie de l'initiative les habiletés dont ils ont besoin pour agir et intervenir en leur propre nom et travailler de « l'intérieur » pour changer les choses et s'assurer qu'on réponde à leurs besoins.

***Jamal Abukar** est un jeune amplificateur au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et un leader jeune de l'initiative Histoire de cheveux.*

BASODEE — L'ENRACINEMENT DE SOI





L'initiative *Basodee* a été conçue au départ pour célébrer le Mois de l'histoire des Noirs. Écrite par et pour des jeunes, il s'agit d'une anthologie comprenant des poèmes, des essais et des histoires qui explorent l'expérience d'être un jeune Noir au Canada. Les racines sociales, religieuses et ethniques des voix qui s'expriment sont diversifiées.

Le titre de l'anthologie, *Basodee*, est un terme en langue créole d'origine trinidadienne qui signifie « à moitié conscient » ou « désorienté ». Il reflète l'expérience qu'ont beaucoup de jeunes Noirs de se sentir exclus et déracinés. Les histoires illustrent des souvenirs de cultures et de pays laissés derrière eux et du combat pour créer des liens et un sentiment d'appartenance à une nouvelle terre. Le livre parle des conséquences de ne pas enseigner l'histoire des Noirs à l'école et des effets de la discrimination, de la marginalisation et de la lutte pour une identité, autant d'expériences que vivent régulièrement les jeunes Noirs relevant du mandat du bureau.

Le Bureau de l'intervenant a été heureux de pouvoir soutenir l'initiative et son message d'espoir. Le livre parle de luttes, mais il propose aussi des stratégies pour aider les jeunes Noirs à se trouver et à donner un sens à leur vie. C'est un ouvrage accessible qui vise à sensibiliser et à stimuler un intérêt pour l'histoire des Noirs. Le livre tente de faire entendre une voix là où il n'y a que du silence et de servir d'antidote aux stéréotypes et aux portraits négatifs des enfants et des jeunes Noirs.

LE LIVRE TENTE DE FAIRE ENTENDRE UNE VOIX LÀ OÙ IL N'Y A QUE DU SILENCE ET DE SERVIR D'ANTIDOTE AUX STÉRÉOTYPES ET AUX PORTRAITS NÉGATIFS DES ENFANTS ET DES JEUNES NOIRS.

FORUM JEUNESSE PLUMES DE L'ESPOIR

La planification du forum jeunesse *Plumes de l'espoir* a commencé en 2012 et l'évènement se déroulera en 2013. Le forum *Plumes de l'espoir* s'appuie sur des efforts soutenus pour s'attaquer au suicide et au désespoir dont sont victimes depuis trop longtemps beaucoup d'enfants et de jeunes Autochtones. Le forum veut offrir aux jeunes un endroit sûr pour partager ensemble, avec les dirigeants de leurs communautés, avec des représentants du gouvernement et avec des adultes concernés leurs histoires et leurs expériences. Le forum *Plumes de l'espoir* offrira aux jeunes un moyen de s'approprier le processus de trouver des solutions aux problèmes qui touchent leurs communautés. Cinq jeunes Autochtones ont été embauchés et participent activement à la planification et à l'organisation du forum. Ils feront aussi partie de l'équipe qui fera la synthèse des mesures et des changements recommandés par les jeunes. Des décideurs de tous les paliers de gouvernement et des leaders des Premières nations sont invités à participer au forum *Plumes de l'espoir* pour entendre ce qu'auront à dire les jeunes délégués.

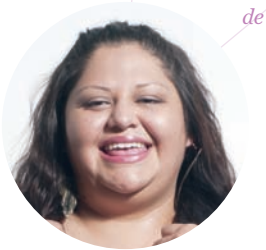
À l'instar des *Audiences publiques des jeunes ayant franchi l'âge d'admissibilité aux services*, nous nous assurerons que les jeunes sont au coeur des discussions avec les décideurs et les leaders, car nous avons appris que la synergie qui se dégage de ce type de collaboration est nécessaire si nous voulons créer du changement durable.

Du point de vue des jeuness

Le forum *Plumes de l'espoir* est axé sur le vécu des jeunes et veut s'attaquer aux problèmes complexes auxquels font face les jeunes Autochtones dans leurs communautés, notamment en matière de santé, d'éducation, de culture, d'identité et de suicide. Le Bureau de l'intervenant fournit aux jeunes qui participent à la préparation du forum des connaissances utiles et des outils pour apporter des changements positifs et améliorer le sort d'autres enfants et jeunes dans leurs communautés.

LE FORUM PLUMES DE L'ESPOIR OFFRIRA AUX JEUNES UN MOYEN DE S'APPROPRIER LE PROCESSUS DE TROUVER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES QUI TOUCHENT LEURS COMMUNAUTÉS.

Le travail des jeunes leaders à cette initiative leur a permis de mieux comprendre les réalités que vivent d'autres jeunes Autochtones et cela leur a donné l'occasion de créer des liens et de travailler directement avec des jeunes de leurs communautés d'origine. Ces conversations les ont éveillés à la nécessité d'agir immédiatement et de façon concrète pour trouver des solutions qui amélioreront les conditions de vie des jeunes Autochtones. Le forum sera déterminant pour donner une voix aux jeunes et créera une tribune pour partager leur vécu. En les entendant parler de leurs problèmes, de tout ce qu'ils savent et de leurs expériences, les leaders des communautés, les fournisseurs de services et le gouvernement seront mieux préparés pour créer des programmes et des services plus efficaces pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes Autochtones.



***Kathryn Morris** est une jeune amplificatrice qui travaille au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et une leader jeune pour le forum Plumes de l'espoir.*

LES JEUNES POURRONT JOUER UN RÔLE DANS LA TRANSFORMATION DE LEUR COMMUNAUTÉ POUR EN FAIRE UN MILIEU DE VIE PLUS SÉCURITAIRE, DYNAMIQUE ET SAIN POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES.



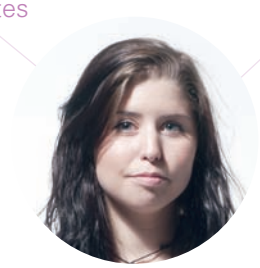
Le forum jeunesse *Plumes de l'espoir* est un bon exemple de façons dont des jeunes peuvent travailler ensemble pour porter la voix de jeunes et pour s'assurer que le gouvernement, les leaders des communautés et d'autres personnes responsables de leur mieux-être entendent cette voix. En appuyant cette initiative, le Bureau de l'intervenant fournit aux jeunes Autochtones une occasion précieuse de parler en leur propre nom. De jeunes Autochtones participent à tous les aspects de la planification et de l'organisation de cet évènement. Le bureau fournit du soutien aux jeunes Autochtones pour qu'ils se servent de leur réflexion, de leur vécu et de leurs idées pour créer un environnement où les jeunes se sentiront en sécurité et pourront partager avec les autres leurs expériences et leurs préoccupations.

Le forum est important parce que les jeunes Autochtones veulent que ça change et veulent contribuer à leurs communautés. En partageant leur réflexion et leurs idées pour améliorer les programmes d'éducation, de santé, d'emploi et de loisir, les jeunes pourront jouer un rôle dans la transformation de leur communauté pour en faire un milieu de vie plus sécuritaire, dynamique et sain pour les enfants et les jeunes. En ajoutant aux plans d'action que formuleront les participants du forum son soutien et des suivis réguliers, le bureau aidera à ce que les recommandations des jeunes suivent leur cours et que les jeunes réalisent leur rêve d'une vie meilleure.

Nicole Beardy-Meekis *est une jeune amplificatrice qui travaille au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et une jeune leader pour le forum Plumes de l'espoir.*

Le fait que l'Intervenant provincial ait un bureau dans le Nord est important parce que son personnel peut établir des relations de travail avec les jeunes et les leaders des communautés pour améliorer la vie des jeunes Autochtones. Le forum *Plumes de l'espoir* est un exemple de ce genre de partenariat. Le forum est une initiative du bureau soutenue par des jeunes qui donnera l'occasion à des jeunes de se parler entre eux et d'exprimer au gouvernement, aux fournisseurs de services et aux adultes qui leur viennent en aide leurs besoins et leurs préoccupations. Deux jeunes de chacune des communautés de la Nation Nishnawbe Aski (NNA), du Traité No 3 et du Traité de Robinson-Supérieur et des communautés indépendantes du nord-ouest de l'Ontario y assisteront. Le forum s'appuie sur le travail réalisé lors du forum Horizons d'espoir, qui s'est déroulé il y a dix-sept ans, et qui s'est penché sur le désespoir et le suicide des jeunes des communautés de la NNA. Le forum *Plumes de l'espoir* veut remédier à l'absence de mesures ponctuelles et globales pour assurer le suivi des recommandations formulées dans le rapport Horizons d'espoir. Des jeunes se réuniront pour partager leurs expériences, parler de solutions possibles et préparer des plans d'action pour apporter des changements durables et positifs dans leurs milieux respectifs. Le forum Plumes de l'espoir sera une tribune pour expliquer leurs droits aux jeunes et les encourager à utiliser sortir leur potentiel, à devenir des leaders et à créer un mouvement pour motiver d'autres jeunes à participer au processus de bâtir des communautés plus fortes et en bonne santé.

Samantha Crowe *est une jeune amplificatrice qui travaille au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants.*



Du point de vue des jeuness

Les jeunes qui travaillent à l'organisation du forum *Plumes de l'espoir* prennent conscience ou approfondissent leur compréhension de la dure réalité de vivre dans une réserve et du sentiment de désespoir envahissant qui perdure dans beaucoup de communautés depuis des générations. Mais ils constatent aussi que beaucoup de jeunes Autochtones veulent que ça change et qu'ils ont le sentiment et l'espoir que la situation peut s'améliorer. Le forum sera un moyen pour les jeunes de tisser des liens entre eux et de partager des idées qui pourront être appliquées pour véritablement transformer leurs communautés.

Le Bureau de l'intervenant, en collaboration avec d'autres partenaires du forum, développe chez les jeunes Autochtones désireux d'être des agents de changement dans leurs communautés les habiletés et les outils nécessaires pour réaliser leur vision. Les jeunes leaders peuvent exprimer leurs idées et utiliser leurs nouvelles compétences en analyse, en planification et en communication pour organiser le forum, déterminer le processus d'évaluation, organiser des activités sur les médias sociaux, préparer les communications externes et, une fois l'évènement terminé, rédiger le rapport.

LE FORUM SERA UN MOYEN POUR LES JEUNES DE TISSER DES LIENS ENTRE EUX ET DE PARTAGER DES IDÉES QUI POURRONT ÊTRE APPLIQUÉES POUR VÉRITABLEMENT TRANSFORMER LEURS COMMUNAUTÉS.

Le cadre du forum *Plumes d'espoir* pourra servir à la planification d'autres activités jeunesse visant à renseigner les jeunes de l'Ontario sur leurs droits. Quand les participants du forum commenceront à mettre en oeuvre leurs plans d'action pour apporter des changements dans leurs communautés, il sera important que le Bureau de l'intervenant fasse un suivi sur une base régulière. Ces jeunes ont besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur des relations de travail solides avec des adultes aidants et des partenaires communautaires pour les aider à atteindre leurs objectifs.



***Uko Abara** est un jeune amplificateur qui travaille au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et un jeune leader pour le forum Plumes de l'espoir.*

QU'EN TRAVAILLANT ENSEMBLE AVEC CONVICTION ET EN PARTAGEANT UNE VISION, ILS FERONT DU FORUM UN SUCCÈS QUI SERVIRA BIEN LES INTÉRÊTS DES JEUNES DU NORD.

Le forum *Plumes de l'espoir* est la première activité menée depuis notre nouveau bureau dans le Nord. Le forum s'inscrit dans le travail que fait le bureau auprès des jeunes Autochtones depuis 2010. C'est la poursuite d'une conversation importante entre jeunes gens, jeunes Autochtones, dirigeants des Premières nations et représentants gouvernementaux. Le forum Plumes de l'espoir donne la parole aux jeunes et leur fournit l'occasion de décrire leurs besoins, de formuler des plans d'action pour résoudre leurs problèmes et de contribuer à guérir leurs familles et leurs communautés.

La planification d'un évènement de cette envergure comporte son lot de difficultés. Par contre, tout le monde comprend qu'en travaillant ensemble avec conviction et en partageant une vision, ils feront du forum un succès qui servira bien les intérêts des jeunes du Nord. Souvent, les jeunes qui vivent dans des réserves éloignées ou dans le Nord ont l'impression que leurs préoccupations ne comptent pas pour les adultes de leurs communautés. Par conséquent, beaucoup n'ont plus confiance et ne croient pas que les choses puissent changer un jour. C'est pour cette raison que le forum Plumes de l'espoir est si important. Les jeunes Autochtones auront l'occasion de parler de ce qu'ils ressentent, voient et endurent. Et plus important encore, ils auront la chance de s'approprier la recherche de solutions.



***Julaine Trudeau** est une jeune amplificatrice qui travaille au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario et une leader jeune pour le forum Plumes de l'espoir.*

LE PHILANTHROPE

Il n'y a pas de doute que l'avenir du Canada repose sur les épaules de nos enfants et de nos jeunes. L'attention que nous leur accordons, les ressources que nous affectons à leur développement et les liens que nous forgeons pour qu'ils deviennent des citoyens engagés auront un énorme impact à long terme sur la société et sur le bien commun. Le mieux-être collectif dépend, comme cela a toujours été, de la création de liens solides entre les générations. Toutefois, dans le climat de contraintes fiscales actuel, il y a un risque réel que les compressions que font les gouvernements dans les services qui contribuent à la santé, à l'éducation, au développement et au mieux-être des enfants et des jeunes affaiblissent ces liens.

Dans le passé, il est arrivé que le secteur de la philanthropie puisse intervenir et pallier les lacunes des politiques et du financement publics. Mais aujourd'hui, ce secteur a aussi du mal à trouver des fonds. De plus, il a du mal à demeurer pertinent aux yeux des jeunes parce que les façons conventionnelles d'envisager la philanthropie et l'engagement citoyen n'ont pas prise chez beaucoup de jeunes. C'est difficile pour eux de penser à « donner » et à « faire du bénévolat » quand ils n'arrivent pas à participer à l'économie, à payer leur éducation ou à vivre de façon autonome.

LE MIEUX-ÊTRE COLLECTIF DÉPEND, COMME CELA A TOUJOURS ÉTÉ, DE LA CRÉATION DE LIENS SOLIDES ENTRE LES GÉNÉRATIONS.

Cela étant, le Bureau de l'intervenant a décidé de s'associer aux éditeurs de la revue électronique *Le philanthrope* pour créer un forum où les jeunes et le milieu philanthropique pourront dialoguer et explorer de nouvelles façons de créer des alliances et de partager le pouvoir et la prise de décision dans l'esprit d'une citoyenneté active. À l'automne 2012, un appel à contributions a été diffusé. Les documents rédigés par des adultes et des jeunes présentant des suggestions utiles pour réaliser cette vision seront sélectionnés et seront publiés dans un numéro spécial de *Le Philanthrope* à l'hiver 2013.

ÉTAT DES DÉPENSES

Exercice se terminant le 31 mars 2012

		2012 De la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012		2011 De la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011
RÉMUNÉRATION ET SALAIRES	$	3 031 304	$	2 537 480
AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS (NOTE 4)		550 302		608 255
TRANSPORT ET COMMUNICATION		693 816		532 569
SERVICES		2 280 667		1 457 372
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENT		296 001		234 833
TOTAL	**$**	**6 852 090**	**$**	**5 370 509**

ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2012

1. INFORMATION

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario offre des services aux enfants et aux jeunes pris en charge par l'État ou en périphérie de la prise en charge au moyen d'interventions individuelles et d'interventions à l'échelle des systèmes et des politiques. Le Bureau a le mandat de s'efforcer de donner l'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de ses interventions. Le Bureau a aussi le mandat de porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins particuliers, aux enfants et aux jeunes Autochtones, aux enfants et aux jeunes qui fréquentent les écoles pour les personnes sourdes et aveugles en Ontario et les écoles d'application.

La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* a été promulguée pour donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PERTINENTES

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes suit les méthodes comptables adoptées pour le Bureau de l'Assemblée législative comme l'exige la *Loi sur l'Assemblée législative* et, cela étant, utilise une méthode modifiée de comptabilité de caisse, qui octroie 30 jours supplémentaires pour payer les dépenses effectuées durant l'exercice se terminant. Cette méthode diffère des conventions comptables généralement re-

connues du Canada en ce que, par exemple, les dettes encourues, mais non payées dans les 30 jours de l'exercice se terminant, ne sont pas comptabilisées tant qu'elles ne sont pas payées, et les dépenses pour des biens, comme des ordinateurs et du mobilier de bureau, sont comptabilisées en tant que dépenses au cours de l'année de leur acquisition plutôt que comptabilisées comme biens immobilisés et amortis sur leur période de vie utile.

Les dépenses sont comptabilisées à leur valeur nette, c'est-à-dire sans les taxes de vente récupérables qui sont récupérées par le Bureau de l'Assemblée législative au nom du Bureau de l'intervenant.

3. DÉPENSES

Les dépenses sont payées à même les fonds consentis par la Législature de la Province de l'Ontario. Les services financiers et de ressources humaines sont fournis sans frais par le Bureau de l'Assemblée législative.

4. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les employés permanents du Bureau de l'intervenant (et les employés non permanents qui choisissent de participer au régime) participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP), qui est un régime de pension à prestations déterminées pour les employés de la Province et beaucoup d'agences provinciales. La Province de l'Ontario, unique promoteur de la CRFP, détermine les cotisations annuelles que verse le Bureau au régime. Comme le promoteur a la responsabilité de voir à ce que les fonds de retraite soient viables financièrement, tous les surplus ou les déficits actuariels résultant d'estimations de financement par capitalisation prévu par la loi ne constituent pas des actifs ni des obligations du Bureau de l'intervenant. Les cotisations annuelles de 217 042 $ (185 024 $ en 2010) requises du Bureau de l'intervenant sont comprises dans les avantages sociaux des employés.

Le coût des congés non utilisés et les indemnités de départ gagnées prévues par la loi sont comptabilisés dans l'état des dépenses lorsque payés.

Le coût des avantages non liés à la pension après retraite est assumé par la Province et il n'est pas comptabilisé dans l'état des dépenses.

5. COMMITMENTS

Le 26 février 2009, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a loué de nouveaux bureaux pour une période de 5 ans à partir du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2014 avec possibilité de deux prolongations. En vertu du bail, les coûts minimums de location pour chaque exercice financier sont les suivants :

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2013	$	192 209
2014		192 209
2015		128 139
TOTAL	**$**	**512 557**

UN DERNIER MOT ADRESSÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES QUI RELÈVENT DE NOTRE MANDAT

Il reste encore beaucoup à faire. Ensemble nous avons construit un bureau outillé pour avancer avec audace et confiance. Ce faisant, nous ne devrons pas perdre de vue les principes du partenariat qui nous unissent à vous. Nous vous écouterons lorsque nous vous rencontrerons ou lorsque vous nous ferez part de vos préoccupations. Si vous êtes des nouveaux arrivants en Ontario et que vous peinez à l'intérieur ou en périphérie du système d'aide à l'enfance, sachez que nous vous avons entendus cette année. Si vous êtes LGBTTIQ2SA (lesbiennes, gais, bisexuels, transsexuels, transgenres, intersexués, personnes en questionnement, bi-spirituelles et assimilées), nous avons également entendu clairement votre message cette année. Nous souhaitons vivement nous associer à vous pour être votre porte-parole et amplifier vos voix.

Nous allons trouver des moyens d'entendre et de vous aider en étant votre porte-parole pour représenter la voix des enfants et des jeunes qui ont des besoins spéciaux ou des incapacités et nous allons les aider à transmettre le message que vous avez les mêmes droits que tous les autres jeunes. Nous allons travailler avec vos fournisseurs de soins et avec vos alliés.

Nous allons écouter les jeunes enfants et les aider à amplifier leurs voix, car les enfants de tous âges ont quelque chose à dire et à apporter. Nous savons très bien que les jeunes enfants relevant de notre mandat doivent apprendre à s'exprimer dès maintenant avant d'atteindre l'adolescence pour être en mesure d'exiger du système ce dont ils ont besoin à chaque phase de leur développement. Nous allons parcourir le monde pour trouver des façons d'aider les enfants à exprimer leurs préoccupations et à se faire entendre.

Nous allons continuer de chercher d'autres façons de nous associer à vous et de vous aider à vous exprimer. Cette année, le magazine *Les amplificateurs* (réalisé par des jeunes qui partagent des récits d'espoir et d'encouragement avec d'autres jeunes), la publication de *Basodee* (une anthologie d'histoires écrites par de jeunes Noirs sur la recherche de l'identité), *Histoire de cheveux* (démarche unique qui explore le vécu et les besoins des jeunes Noirs pris en charge) et notre appui à la production de *Queens Park* (une série web produite par The Next Edition) sont autant d'exemples de ce que l'avenir nous réserve.

NOUS VOUS ÉCOUTERONS LORSQUE NOUS VOUS RENCONTRERONS OU LORSQUE VOUS NOUS FEREZ PART DE VOS PRÉOCCUPATIONS.

Nous allons examiner le potentiel de créer un Bureau de l'intervenant 2.0, un bureau virtuel qui, à un moment où les budgets diminuent, nous permettra de rejoindre les enfants et les jeunes dans la province au moyen d'un site web et par les médias sociaux. Vous nous avez dit qu'il fallait vous rencontrer là où vous êtes et vous nous avez dit que vous alliez nous aider à le faire.

Nous y parviendrons grâce à notre partenariat avec vous. Chacun de vos appels, chaque rencontre, chaque discussion et chaque parole d'encouragement témoignant de votre courage et de votre espoir nous inspirent. Nous nous efforcerons de faire comme vous tous les jours. De bien des façons, ensemble, nous avons amorcé un mouvement. Il s'agit peut-être d'un mouvement embryonnaire mais, grâce aux mots de ceux d'entre vous qui ont travaillé si fort à la production du *Livre de ma véritable histoire* : nous ne nous arrêterons pas ici.

Avec le plus grand respect,

IRWIN ELMAN
Au nom de tous les jeunes et des adultes qui travaillent au Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario.


POUR UN
AVENIR
MEILLEUR

L'intervenant provincial
en faveur des **enfants & des jeunes**

401, rue Bay, bureau 2200,
Toronto [Ontario] M7A 0A6
advocacy@provincialadvocate.ca

Téléphone (416) 325-5669
Sans frais (800) 263-2841
ooVoo provincial-advocate [utilisateurs et utilisatrices ASL/LSQ]

Twitter @OntarioAdvocate
Facebook The Office of the Provincial Advocate for Children and Youth

Le Bureau de l'intervenant souhaite remercier tous les jeunes, le personnel et les photographes qui ont produit l'art graphique, les poèmes et les photos utilisés pour la production du rapport annuel 2011-2012. La liste n'est pas exhaustive, mais nous tenons à remercier les personnes suivantes : John Black, Andy Lee, Andrew Mindzenthy, Noterlee Johnson, Kiwayne Jones, Tess Girard, Catherine Howe et Joel Schecter.